

INDICATEURS ET CRITERES DE PERFORMANCE

2004-2005



Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes

29 juin 2005

Chef de projet : Philippe SARDIN, Directeur de l'ENTPE

SOMMAIRE

I- Explications générales.....	4
1- Charte d'usage de la démarche Indicateurs et Critères de performance de l'AGERA.	4
1-1 Rappel des objectifs recherchés	4
1-2 Engagements pris par les membres de l'AGERA.....	4
1-3 Moyens et usages	4
2- Méthode de travail	5
3- Les nouveautés apportées en 2004-2005	5
4- Le comité de pilotage.....	6
5- Taux de réponse pour l'enquête 2004-2005.....	7
5-1 Ecoles d'ingénieurs.....	7
5-2 Ecoles d'architecture.....	7
5-3 Ecoles de management.....	7
5-4 Ecoles à enseignement multiple ou spécialisé	7
II- Présentation des indicateurs de performance 2004-2005	8
1- Des écoles ouvertes.....	9
1-1 Pourcentage de mobilité étudiante \geq à 3 mois (= A1)	10
1-1-b Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion (= A1b).....	12
1-2 Pourcentage d'étudiants étrangers (= A2).....	13
1-3 Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger (= A3).....	15
1-4 Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs (=A4)	16
1-5 Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture (=A5).....	17
1-7 Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises (= A7).....	18
1-8 Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes (= A8).....	19
1-9-a Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux (= A9).....	20
1-9-b Féminisation	21
2- Débouchés et insertion professionnelle des diplômés	23
2-1 Salaire moyen brut annuel de première embauche	24
2-2 Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi	25
2-4 Taux de formation complémentaire (=B4)	26
2-5 Rapport de la durée de stage sur la durée de formation (=B5)	28
2-6 Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse (=B6).....	29
2-7 Nombre estimé des anciens en activité	30

3- Appui pour l'innovation et le développement économique.....	31
3-1 Part de l'activité de recherche dans le budget consolidé de l'établissement (=C1)	32
3-2-a Formation continue : nombre de jours INTRA (=C2a)	33
3-2-b Formation continue : nombre de jours INTER (=C2b)	34
3-3 Taxe d'apprentissage par élève (=C3)	35
3-4 Participation des socio-professionnels aux instances de direction (=C4).....	36
3-6 Pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes (=C6)	39
3-7 Part du CA formation continue dans le budget consolidé de l'établissement (=C7)	40
3-8 Chiffre d'affaires par enseignant-chercheur (=C8)	41
3-9 Pourcentage d'HDR parmi les enseignants-chercheurs (=C9)	42
3-10 Pourcentage d'enseignants-chercheurs encadrant des thèses (=C10).....	43

III- Présentation des critères de performance 2004-2005 : création de valeurs 44

Critère n°3 : réflexion/action en matière d'entrepreneuriat	44
1-1 Que signifie pour votre établissement l'entrepreneuriat ?.....	44
1-2 Quel vous paraît être le meilleur indicateur de la place réservée à l'entrepreneuriat dans les cursus de votre établissement ?	45
1-3 Exemples d'initiatives qui illustrent la mise en place d'actions liées à l'entrepreneuriat.....	46
1-4 Souhaits pour le futur ?	46
Critère n°6 : partenariat régulier avec les organismes.....	47
2-1 Existe-t-il des relations entre l'école et les organismes d'aide à la valorisation de la recherche ?.....	47
2-2 Existe-t-il des relations entre l'école et les organismes d'aide aux entreprises (incubateurs, pépinières,...) ?.....	48
Critère n°8 : préparation à la recherche d'emploi.....	48
3-1 : L'école mène-t-elle des actions pour aider les élèves dans le domaine de la recherche d'emploi ?.....	48
3-2 : Lorsqu'elles existent, par qui sont menées ces actions ?.....	49
Critère n°9 : adaptation au marché de l'emploi	49
4-1 : L'école vérifie-t-elle auprès des employeurs l'adéquation entre les compétences des diplômés et celles requises par les employeurs ?.....	49
4-2 : Si oui, avec quelle(s) méthode(s) ?	50
Critère n°11 : élaboration d'un projet professionnel	50
5- Les futurs diplômés conduisent-ils, pendant leur cursus, une réflexion action sur leur projet professionnel ?	50

I- Explications générales

1- Charte d'usage de la démarche Indicateurs et Critères de performance de l'AGERA

1-1 Rappel des objectifs recherchés

1. Usage collectif AGERA : rendre compte collectivement des principaux éléments caractéristiques des missions des Grandes Ecoles à leurs partenaires (élèves, parents, entreprises, collectivités), et assurer la promotion des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes.
2. Usage dans chaque établissement : améliorer la performance, le fonctionnement interne de chacun des membres de l'AGERA ; doter la direction d'un noyau de tableau de bord.

1-2 Engagements pris par les membres de l'AGERA

- Les écoles renseignent chaque année les deux questionnaires "Indicateurs" et "Critères".
- Le Président, le Bureau et la Déléguée de l'AGERA s'engagent à ne pas publier d'information concernant telle ou telle école membre, que ce soit en externe ou en interne.
- Les écoles sont libres de l'usage des renseignements qui les concernent directement.

1-3 Moyens et usages

Les indicateurs ont un usage :

- **Interne** : présentés sous forme agglomérée par "groupes homogènes d'écoles" ou pour l'ensemble des écoles de l'AGERA, ils permettent à chacun de se situer et d'échanger à l'intérieur de l'Alliance.
- **Externe** : présentés sous forme agglomérée par "groupes homogènes d'écoles" ou pour l'ensemble des écoles de l'AGERA, ils ne sont communiqués et commentés qu'après accord explicite des membres. Une école pourra communiquer sur elle-même en utilisant des indicateurs labellisés AGERA.

En aucun cas, il ne sera publié des éléments qui permettraient un "classement" des écoles entre elles.

2- Méthode de travail

La démarche "indicateurs et critères de performance" a été lancée en 1996 à l'initiative de la **Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles de la Région Rhône-Alpes (CDGERA)**.¹ Cette institution, devenue "AGERA" en mai 2000, regroupe aujourd'hui 37 établissements : 21 écoles d'ingénieurs, 5 écoles de management, 3 écoles d'architecture, 8 écoles à enseignement spécialisé.

L'objectif recherché n'est pas d'évaluer la performance de gestion ou de productivité mais :

- D'aider les établissements à améliorer leurs performances dans une logique de benchmarking sur un certain nombre d'indicateurs significatifs de leur activité.
- D'utiliser ces indicateurs pour le pilotage de leur propre établissement.
- De maîtriser la communication réalisée auprès de la presse, des tutelles et des partenaires institutionnels.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité.

Les ratios concernent la formation initiale, l'ouverture vers l'international, l'ouverture sur le monde socio-économique, le placement des diplômés et l'insertion professionnelle.

Sept vagues d'enquêtes ont déjà eu lieu : en 97-98, 98-99, 99-2000, 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.

Chaque campagne comprend deux types d'enquêtes : une dénommée « **Indicateurs de Performance** », données quantitatives permettant de calculer des ratios, l'autre appelée « **Critères de Performance** », composée de résultats qualitatifs.

A noter que chaque année, lors de la conférence de presse de l'AGERA, une sélection d'indicateurs de performance est présentée à la presse régionale et nationale.

3-Les nouveautés apportées en 2004-2005

Pour cette nouvelle campagne, quelques changements ont été apportés au questionnaire **Indicateurs** :

- Intégration de questions sur l'activité de recherche :
 - Nombre d'étudiants de l'établissement se dirigeant vers une thèse à la suite du cursus.
 - Chiffre d'affaires TTC représenté par les contrats de recherche
 - Nombre de titulaires de l'HDR ou équivalent parmi les enseignants-chercheurs
 - Nombre d'enseignants-chercheurs encadrant des thèses.
- Affinage de quelques questions :
 - Q14 : parmi les administrateurs, distinction des hommes, femmes, et représentants de l'association des anciens.
 - Q33 sur le nombre de boursiers : ajout de la donnée "nombre de candidats éligibles".

¹ Cette démarche bénéficie du soutien de la Région

- Suppression des questions Q13 (étudiants arrivant de l'étranger), intégrée dans Q8, et Q24 (nombre de cotisants à l'association des anciens), la donnée sur le nombre estimé d'anciens en activité ayant été jugée suffisante.

En ce qui concerne **l'enquête Critères**, le principe établi pour la campagne 2002-2003 a été maintenu : celui-ci consiste à traiter un tiers des critères par an sur un cycle de 3 ans. Pour cette année 2004-2005, les questions portaient sur la « Création de valeurs et les relations avec les milieux économiques ».

Pour mémoire, les autres parties du questionnaire, traitées en année 1 et 2, sont :

- Cohérence par rapport au projet pédagogique (administré pour la campagne 2002-2003) : critères n°1, 4, 5, 10 et 12.
- Stratégie d'établissement et démarche qualité (campagne 2003-2004) : critères n°2 et n°7.

La synthèse qui est présentée a pour vocation de mettre en évidence les réponses apportées afin de **valoriser les échanges autour des bonnes pratiques**.

4- Le comité de pilotage

C'est l'instance de pilotage de cette action : composée de personnes représentant les différentes écoles membres, il a à sa tête Philippe SARDIN (directeur de l'ENTPE) en tant que chef de projet. Le rôle du comité de pilotage est de définir les grandes orientations de la démarche et de prévoir les évolutions à venir.

Les autres membres sont :

Juliette BURGUY (ENTPE)
 Philippe LEQUENNE (Ecole d'Architecture de Grenoble)
 Jean NOCQUET (ISARA)
 Gérard NOYEL (ISTASE)
 Martin RAYNAUD (INSA de Lyon)
 Christian SEGAUD (CPE)

L'ensemble du travail est coordonné par la Déléguée Générale de l'AGERA (Emmanuelle ROY) qui réalise la collecte et la saisie des données, le traitement statistique des enquêtes et la production du rapport de synthèse.

5- Taux de réponse pour l'enquête 2004-2005

5-1 Ecoles d'ingénieurs

1. CPE
2. ECAM
3. Ecole des Mines de Saint-Etienne
4. EFPG (INPG)
5. ENISE
6. ENSEEG (INPG)
7. ENSERG (INPG)
8. ENSGI
9. ENSHMG (INPG) (questionnaire Indicateurs uniquement)
10. ENSIMAG (INPG)
11. ENSIEG (INPG)
12. ENSPG (INPG)
13. ENTPE
14. ESISAR (INPG)
15. INSA de Lyon
16. ISARA
17. ISTASE
18. ITECH

5-2 Ecoles d'architecture

19. Ecole d'Architecture de Grenoble
20. Ecole d'Architecture de Lyon
21. Ecole d'Architecture de Saint Etienne

5-3 Ecoles de management

22. EM Lyon
23. Grenoble Ecole de Management (questionnaire Indicateurs uniquement)
24. ESC Chambéry

5-4 Ecoles à enseignement multiple ou spécialisé

25. ENSAM Chambéry
26. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Soit :

*** Pour le questionnaire Indicateurs, un total de 26 écoles sur 37 membres (70,3 %) : 18 écoles d'ingénieurs, 3 écoles d'architecture, 3 écoles de management, 2 écoles à enseignement spécialisé.**

A noter que les 26 répondants à cette enquête rassemblent 15 413 élèves de 2nd cycle (dont 5 661 filles et 9 730 garçons), et 4 207 diplômés en 2004.

*** Pour le questionnaire Critères, un total de 24 réponses sur 37 établissements membres (64,9 %) : 17 écoles d'ingénieurs, 3 écoles d'architecture, 2 écoles de management et 2 écoles à enseignement spécialisé.**

II- Présentation des indicateurs de performance 2004-2005

Cette année, 26 écoles ont donc répondu à l'enquête Indicateurs. Les données communiquées portaient :

- ↳ Principalement sur l'année 2004
- ↳ Pour l'insertion professionnelle des étudiants, sur les promotions 2003 à 2004

Les résultats sont présentés **graphiquement par ordre croissant**.

Une lettre est attribuée à chaque école, ce qui lui permet de situer son positionnement pour chaque graphique présenté.

Comme l'année passée, chaque école recevra sous pli confidentiel la signification de l'ensemble des lettres.

Le code couleur des **graphiques** a été établi suivant les familles d'école :

Noir : écoles d'ingénieurs

Bleu : écoles de management

Vert : écoles d'architecture

Rose : écoles à enseignement multiple ou spécialisé

Pour chaque graphique, **les résultats moyens des écoles sont communiqués de façon générale** et ensuite par famille d'écoles.

La moyenne calculée est une moyenne pondérée selon le nombre d'étudiants de chaque école. Les résultats sont ensuite mis en perspective avec ceux des années précédentes.

La présentation des résultats Indicateurs est organisée en **trois grandes parties**, correspondant aux trois points clés de performance des grandes écoles mis en avant lors de la conception du système :

- 1) Des écoles ouvertes
- 2) Débouchés et insertion professionnelle des diplômés
- 3) Appui pour l'innovation, la recherche et le développement économique

1- Des écoles ouvertes

Indicateurs présentés :

Ouverture internationale

1-1 : Pourcentage de mobilité étudiante égale ou supérieure à 3 mois

1-1-b : Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion

1-2 : Pourcentage d'étudiants étrangers

1-3 : Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger

1-4- *Ouverture sur le monde professionnel* : pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs

1-5- *Ouverture sur la société* : pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture

1-7- *Ouverture sur le monde professionnel* : pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises

1-8- *Ouverture sur la société* : pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes

1-9-a- Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux

1-9-b- Féminisation

1-10- Origine du recrutement des écoles

1-1 Pourcentage de mobilité étudiante \geq à 3 mois (= A1)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif d'élèves diplômés 2004 attestant d'une mobilité vers l'étranger \geq 3 mois au cours de la période « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » sur l'effectif diplômé de la promotion sortie 2004.

La moyenne globale de l'échantillon représenté est de 55 % : 55 % des étudiants des Grandes Ecoles de la région partent à l'étranger pour une période d'au moins 3 mois, taux le plus élevé sur ces trois dernières années. Mais ce chiffre est à modérer car au cours des campagnes précédentes, la mobilité mesurée était strictement supérieure à 3 mois, alors que cette année elle peut égale à 3 mois.

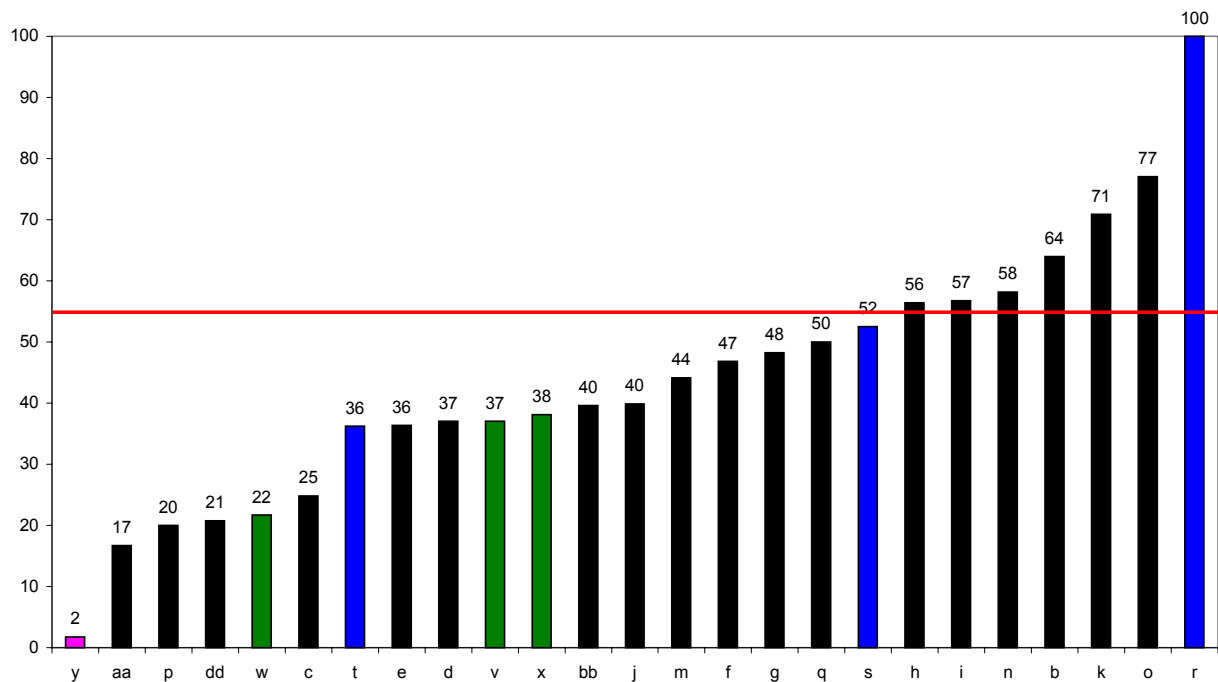
En 2003-2004, la moyenne était de 52 %.

En 2002-2003, la moyenne était de 51 %.

En 2001-2002, la moyenne globale était de 57 % (avec une base statistique plus faible).

En 2000-2001 de 56 % (avec une base statistique également plus faible).

Pourcentage de mobilité étudiante > ou = à 3 mois



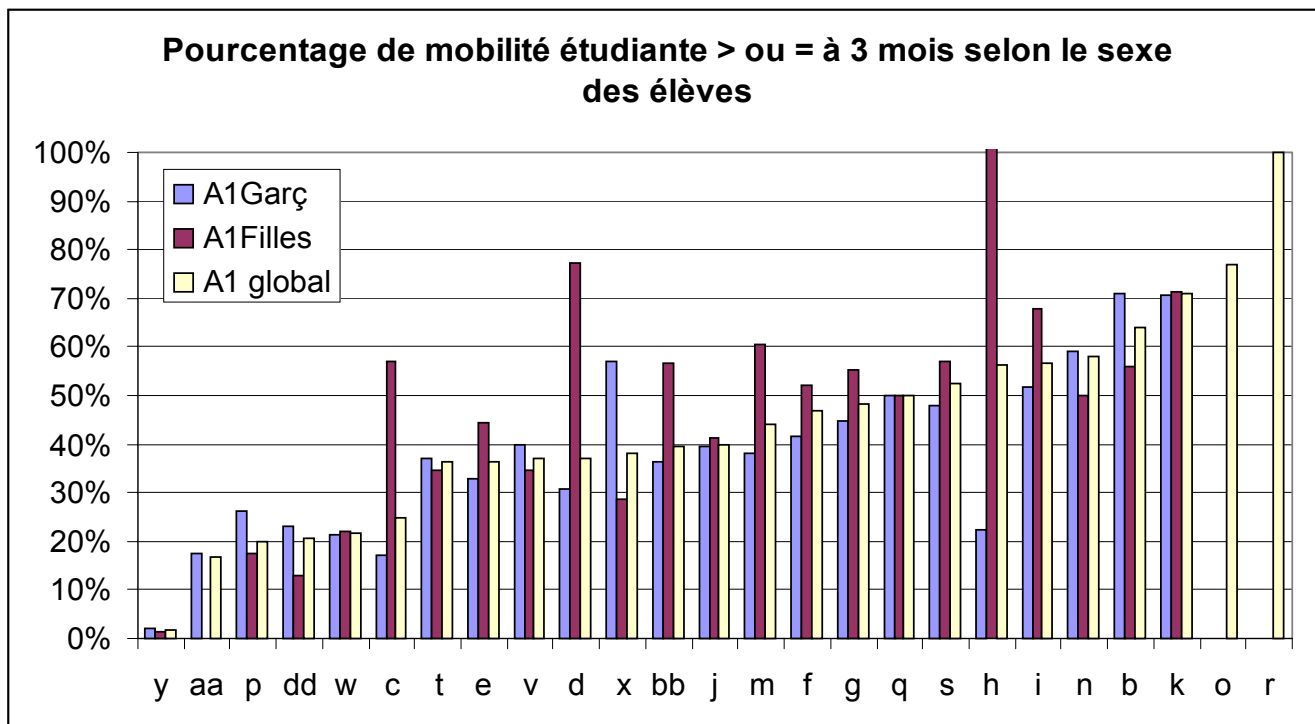
Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 54 %

Ecoles de management : 76 %

Ecoles d'architecture : 30 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)



La tendance générale des années précédentes montrant que la mobilité est plus élevée chez les filles que chez les garçons se maintient cette année, mais de manière moins marquée. A noter cependant la forte augmentation de la mobilité féminine pour l'école "h".

1-1-b Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion (= A1b)

Définition du ratio : il est le rapport entre le nombre cumulé de semaines passées à l'étranger (échanges académiques, stages industriels ou linguistiques) « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » par les élèves diplômés en 2004, et l'effectif diplômé en 2004 attestant d'une mobilité ≥ 3 mois au cours du cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

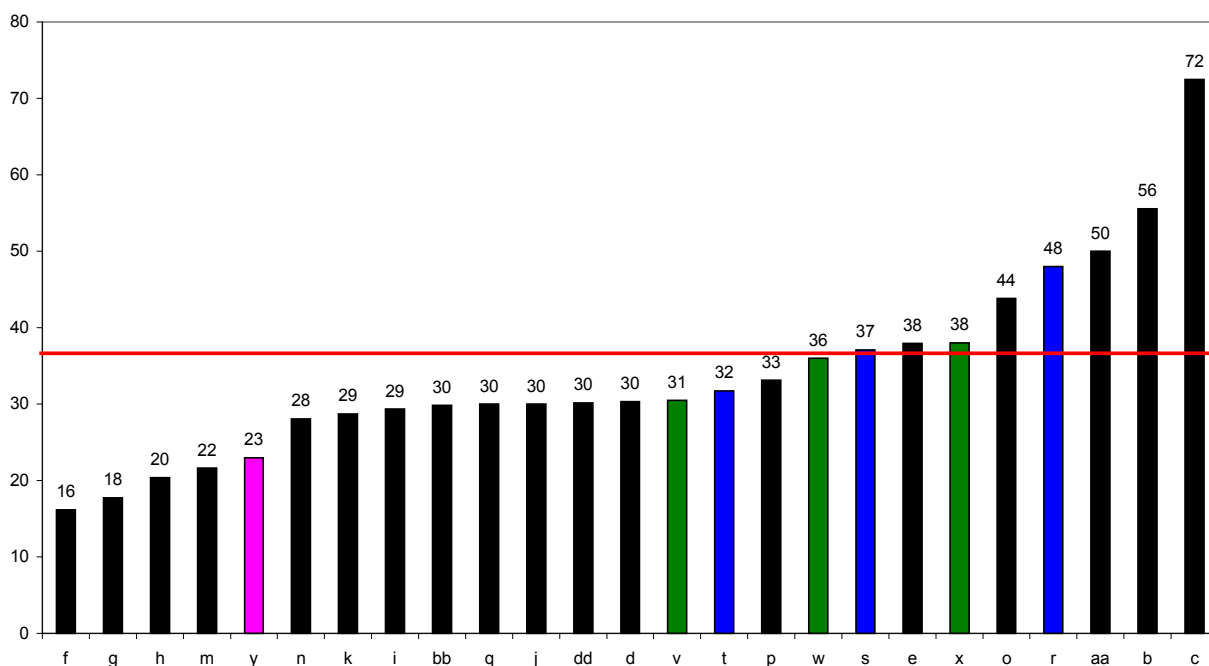
La moyenne générale est de **37 semaines**.

En 2003-2004 ce chiffre s'élevait déjà à 37.

En 2002-2003 la moyenne était de 41 semaines

Rappelons que la comparaison avec les années antérieures à 2002 n'est pas possible car le mode de calcul a été modifié : le dénominateur totalise les élèves diplômés ayant eu une mobilité au cours de leur cursus alors qu'auparavant il totalisait tous les diplômés.

Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 36 semaines

Ecoles de management : 42 semaines

Ecoles d'architecture : 35 semaines

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Si la moyenne reste globalement stable par rapport à la campagne précédente, on remarque que la moyenne des écoles de management dépasse nettement la moyenne générale, et que cet indicateur est en hausse pour les écoles d'ingénieurs (moyenne de 36 semaines cette année contre 34 en 2003-2004).

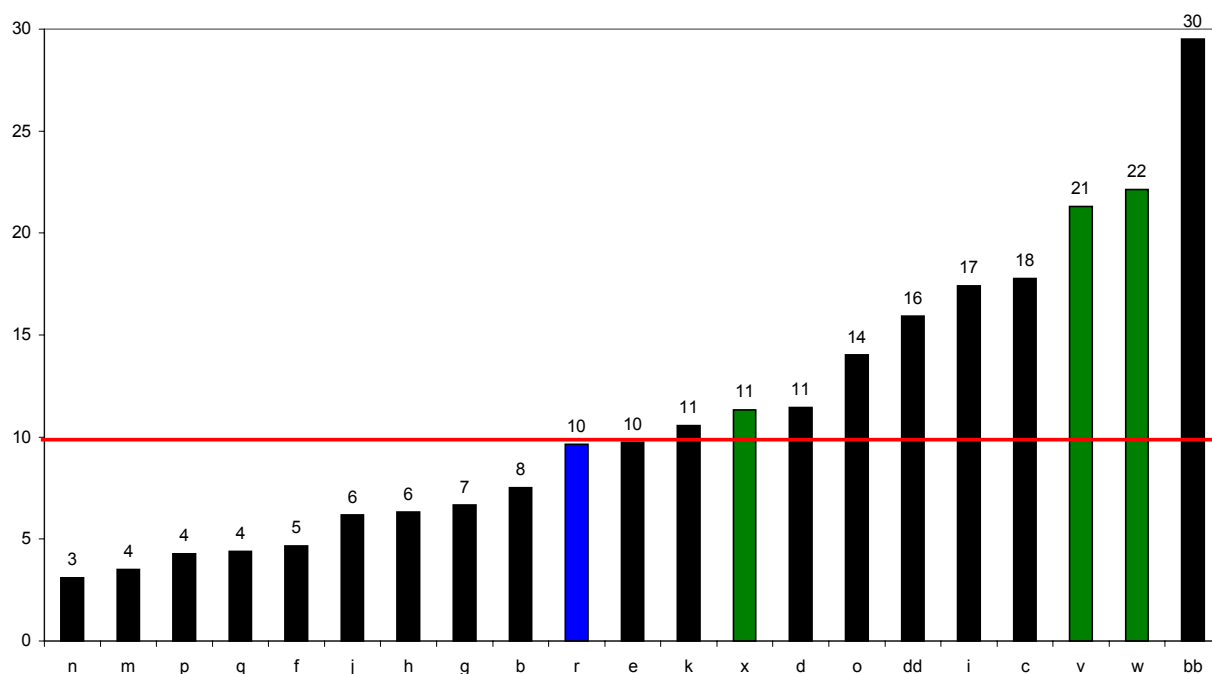
1-2 Pourcentage d'étudiants étrangers (= A2)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif total d'étudiants étrangers inscrits ou en séjours d'échange « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2004 sur l'effectif total d'élèves inscrits « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2004.

La valeur moyenne est en légère baisse, avec un taux global de **10 %**.

En 2003-2004 elle était de 12 %, en 2002-2003 elle atteignait 10 % ; en 2001-2002 elle était de 12 % ; en 2000-2001 de 11 %.

Pourcentage d'étudiants étrangers dans les effectifs au 15 octobre 2004



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 11 %

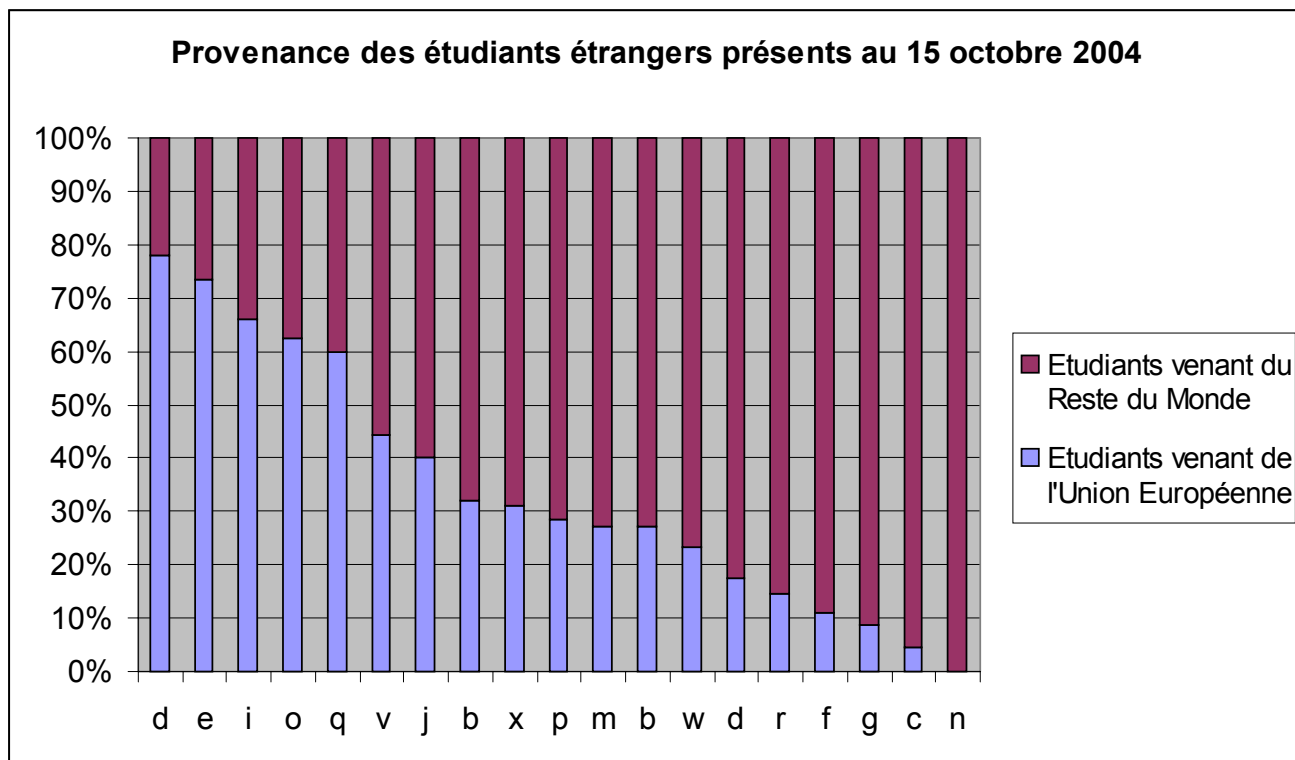
Ecoles de management : non significatif (1 seule réponse)

Ecoles d'architecture : 20 %

La moyenne pour les écoles d'architecture est passée de 16 % en 2003-2004 à 20 % pour cette campagne 2004-2005.

En valeur absolue, le nombre d'élèves étrangers intégrés aux cursus au 15 octobre 2004 s'élève à 1 546, dont environ 600 étudiants en provenance d'Union Européenne et 900 du "Reste du Monde".

La provenance de ces étudiants d'Union Européenne et du Reste du Monde se répartit comme suit :



1-3 Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger (= A3)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'expatriés et de diplômés en 2004 travaillant à l'étranger et ayant répondu à l'enquête CGE, sur le nombre de diplômés de la promotion 2004 ayant répondu à l'enquête.

La valeur moyenne est de **7,2 %**, en très légère baisse.

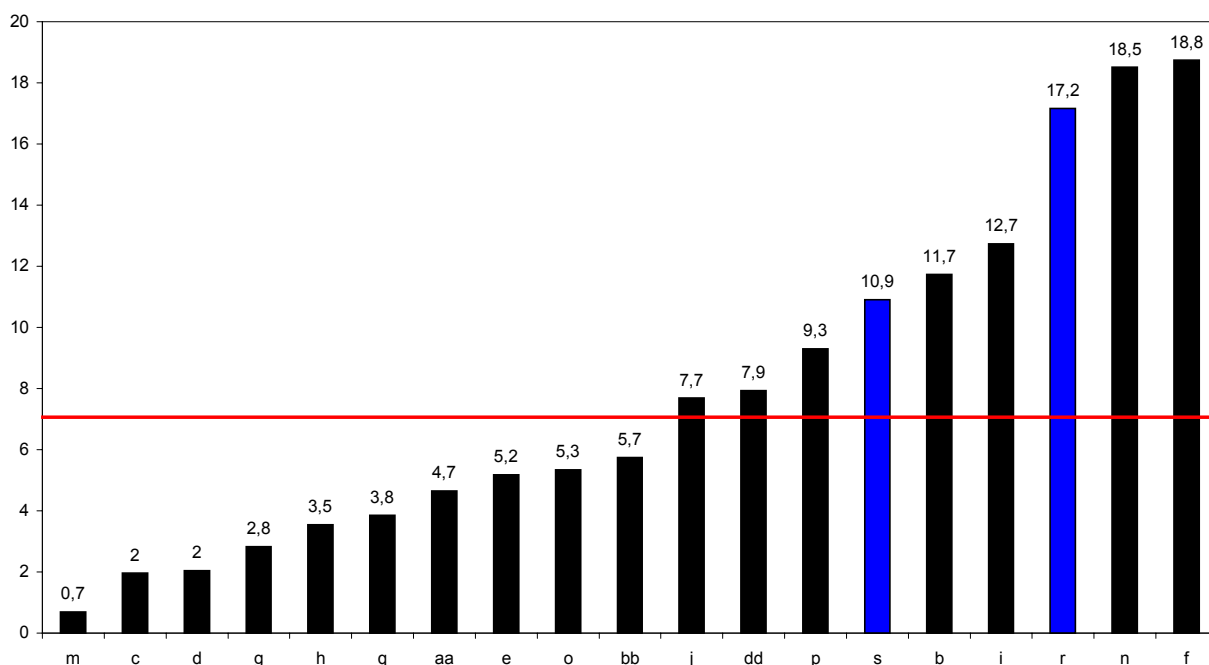
En 2003-2004 elle était 8 %.

En 2002-2003 elle était de 11 %.

En 2001-2002 elle était de 7 %.

En 2000-2001, la moyenne était de 15 %.

Pourcentage de diplômés 2003 travaillant à l'étranger



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 6,1 %

Ecoles de management : 13,8 %

1-4 Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs (=A4)

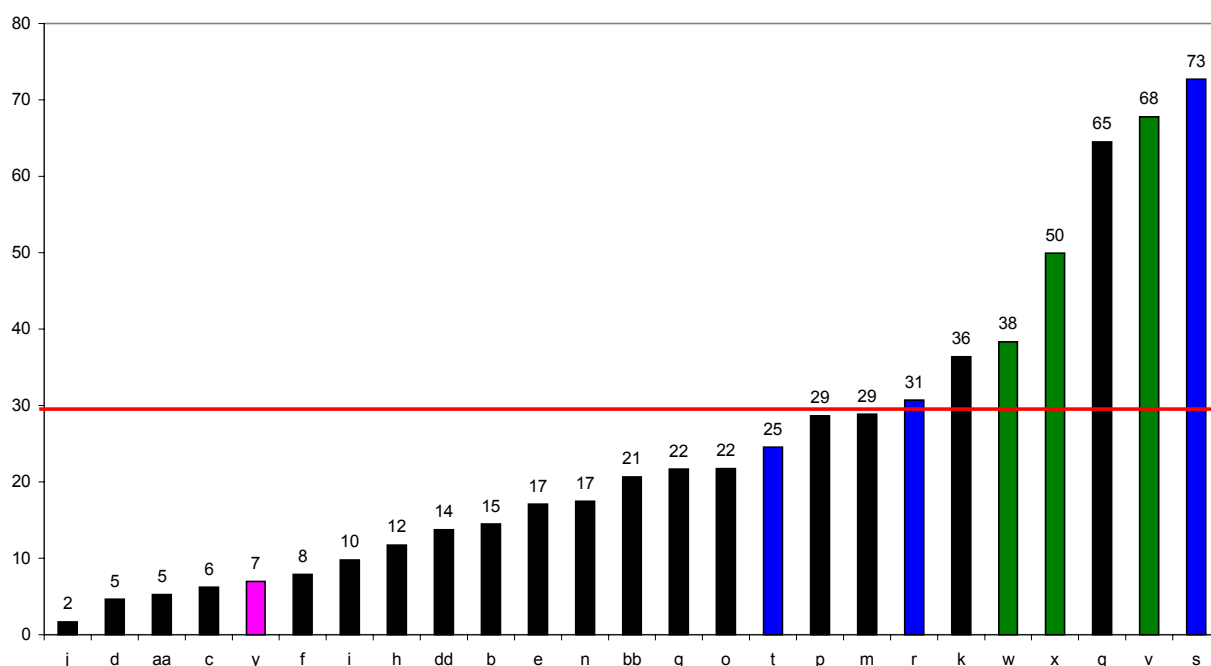
Définition du ratio : il est le rapport de la durée totale en heures par élève programmées consacrée aux enseignements par projets « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » sur la durée en heures par élève programmées du cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La valeur moyenne pour 2004-2005 est de **30 %**, chiffre en hausse.

En 2003-2004 le taux était de 27 %, en 2002-2003 elle était de 26 %, en 2001-2002 de 30 %, en 2000-2001 de 25 %.

Rappelons que la définition de cet indicateur comprend les heures d'enseignement liées aux projets et de tutorat et les heures de travail personnel, en cohérence avec la définition des ECTS correspondants.

Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 19 %

Ecoles de management : 50 %

Ecoles d'architecture : 51 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Le taux continue d'être élevé dans les écoles de management et d'architecture.

1-5 Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture (=A5)

Définition du ratio : il est le rapport de la durée totale des heures élèves programmées consacrées à un enseignement « d'ouverture » par rapport aux matières « standard » de chaque école sur la durée en heures par élève programmées « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » (hors stages mais en incluant les enseignements par projets, en moyenne toutes filières confondues).

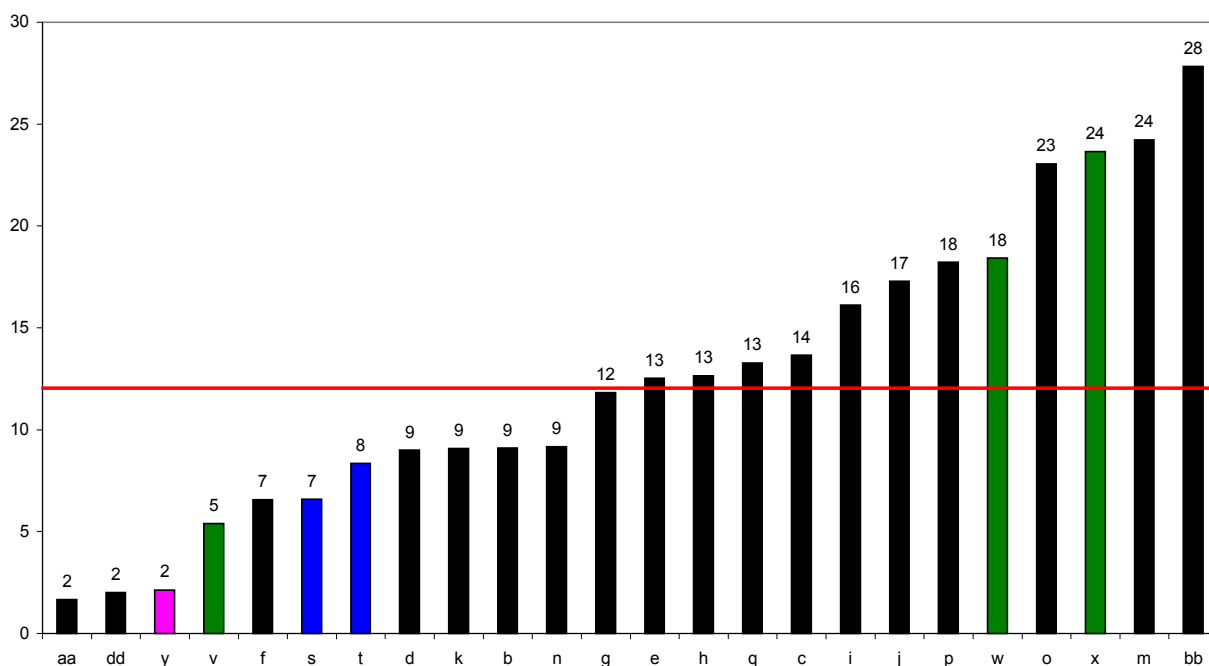
Est considérée comme une "matière d'ouverture" une matière qui n'est pas au cœur de la formation dispensée mais qui constitue une ouverture vers d'autres centres d'intérêt. La notion est différente selon la formation.

Cet indicateur est à prendre avec précaution : si pour les écoles d'ingénieurs et d'architecture, la liste de ce que comprend les matières d'ouverture a été définie (voir Glossaire à la fin du questionnaire Indicateurs), c'est beaucoup plus délicat pour les écoles de management (qui par définition ont un enseignement ouvert) et les écoles à enseignement spécialisé.

La valeur moyenne en 2004-2005 est de **12 %**, tout comme la campagne précédente.

Il y a deux ans cette moyenne s'élevait à 11 %, en 2001-2002, à 9 % ; en 2000-2001 à 13 %.

Pourcentage du temps de formation consacré aux "matières d'ouverture"



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 16 %

Ecoles de management : 3,3 %

Ecoles d'architecture : 15 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Cet indicateur est très stable. On note cependant cette année une augmentation de la moyenne des écoles d'ingénieurs : de 14 % à 16 %.

Pour rappel, l'indicateur 1-6 (pourcentage du temps programmé donnant lieu à évaluation de l'enseignement) n'est plus observé car il ne présentait pas de caractère significatif, les établissements ayant largement développé l'évaluation de l'enseignement (100% de manière quasi générale).

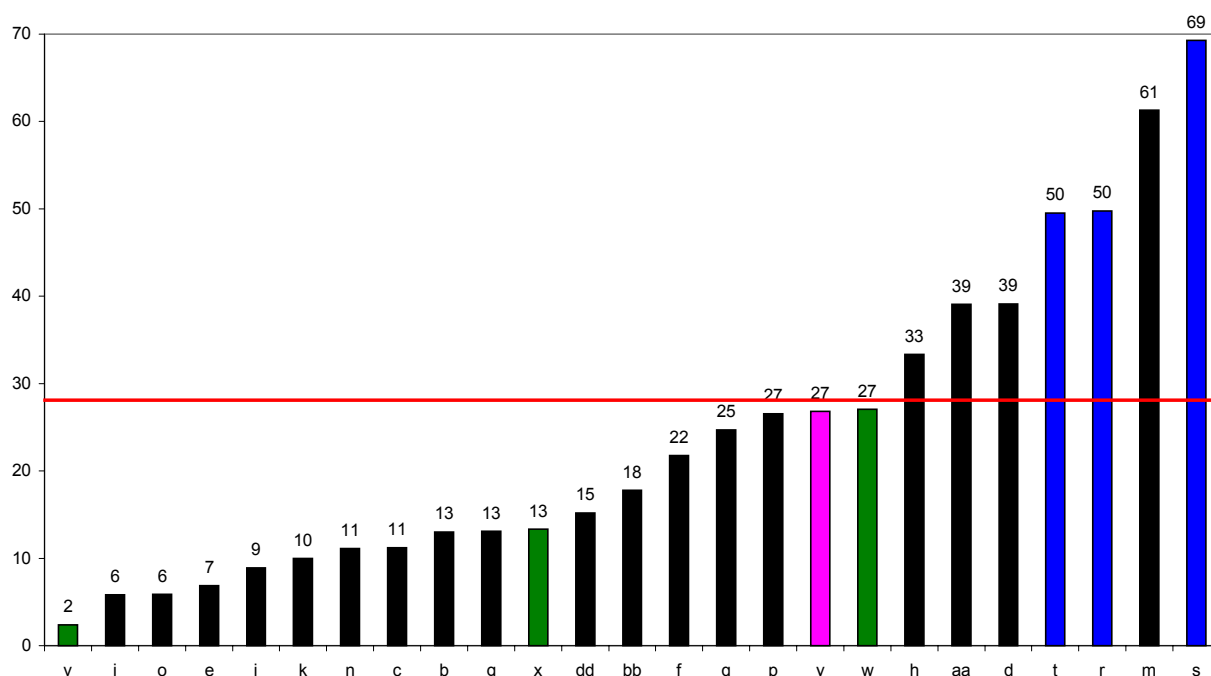
1-7 Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises (= A7)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'heures d'enseignement du cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal », y compris les prestations gratuites assurées par des vacataires (non enseignants ni chercheurs rattachés à des établissements publics) sur le nombre d'heures produites par les enseignants et les vacataires (y compris prestations gratuites) « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La moyenne générale est stabilisée à **28 %**.

En 2003-2004, le taux était en effet de 28 %. En 2002-2003 cette moyenne était de 25 % ; en 2001-2002 elle était de 26 %, en 2000-2001 de 22 %. Ce qui montre une relative stabilité et une grande importance des enseignements assurés par les socio-professionnels, notamment dans les écoles de management.

Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 17 %

Ecoles de management : 59 %

Ecoles d'architecture : 16 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

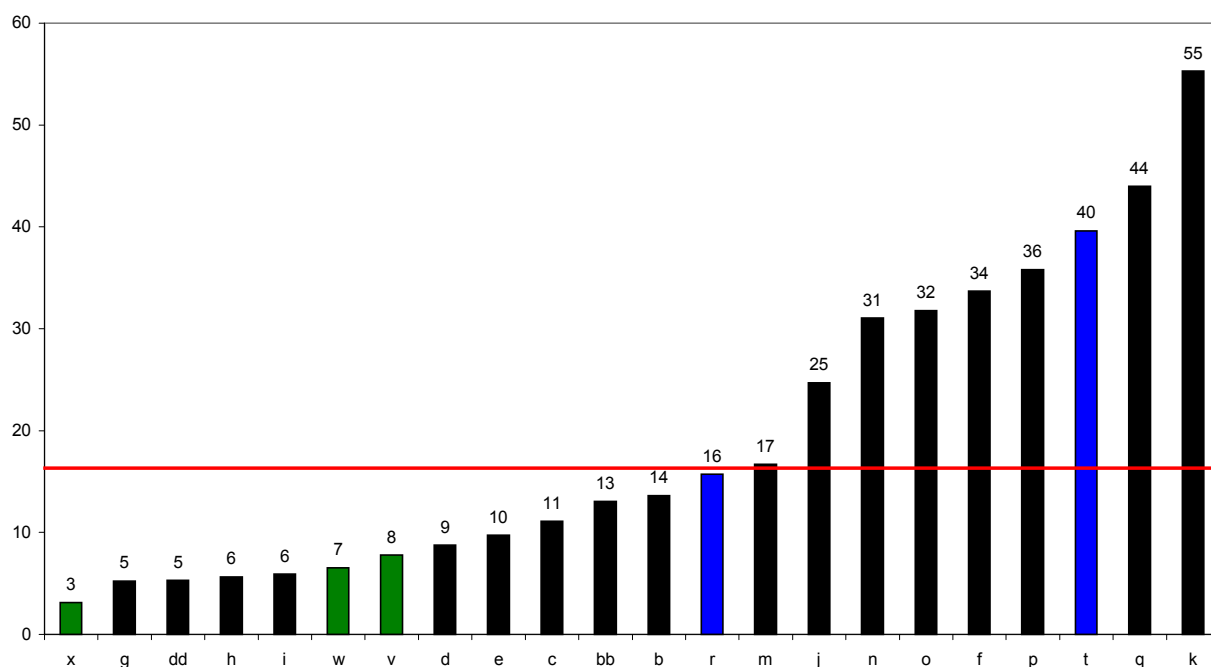
1-8 Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes (= A8)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'étudiants « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » déclarant exercer une responsabilité associative ou élective sur l'effectif total d'élèves inscrits « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2004.

La moyenne générale est de **17 %**, en constante augmentation.

Ainsi en 2003-2004, 16 % des étudiants des grandes écoles de la région étaient engagés dans des activités associatives responsabilisantes, en 2002-2003 ce chiffre s'élevait à 13 %, en 2001-2002 et en 2000-2001 il était de 12 %.

Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 22 %

Ecoles de management : 9 %

Ecoles d'architecture : 6 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Cet indicateur traduit la volonté grandissante des élèves de s'investir dans des fonctions responsabilisantes en parallèle de leur cursus scolaire.

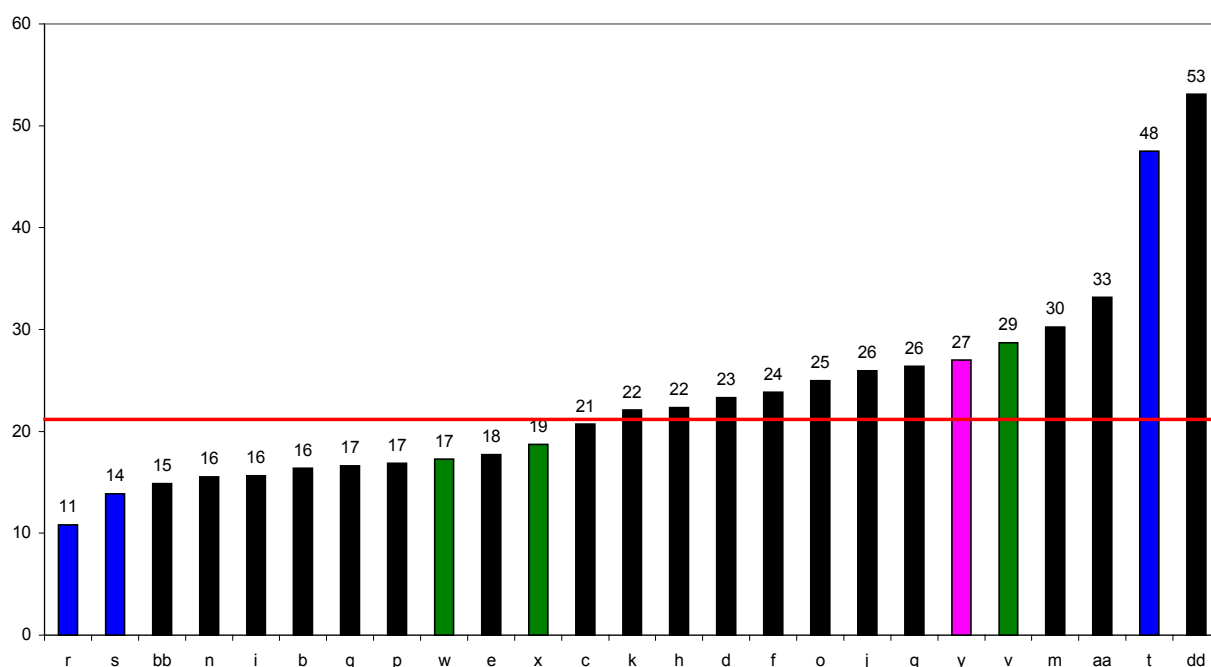
1-9-a Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux (= A9)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'étudiants « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » boursiers sur critères sociaux sur l'effectif de candidats éligibles inscrits « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2004.

La moyenne générale est de **21 %**, taux le plus élevé de ces dernières années.

Cet indicateur est en constante progression, puisque les années précédentes il était de : 18 %, 17 %, 16 %.

Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 24 %

Ecoles de management : 13 %

Ecoles d'architecture : 21 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

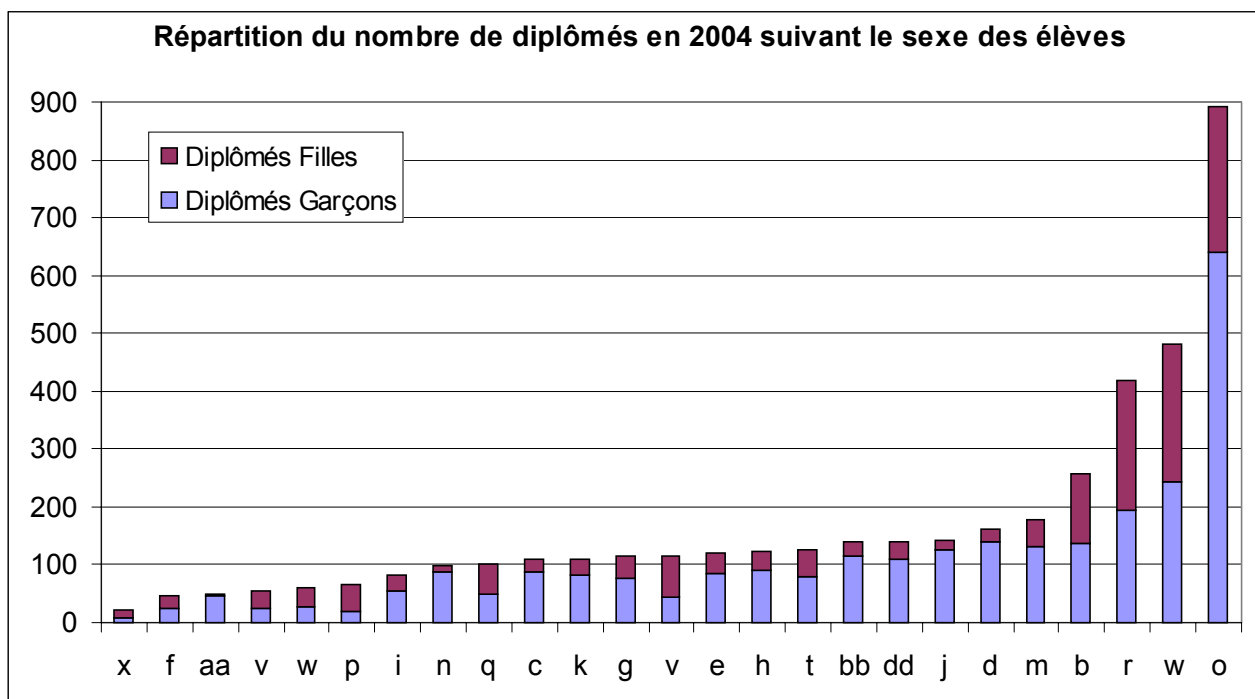
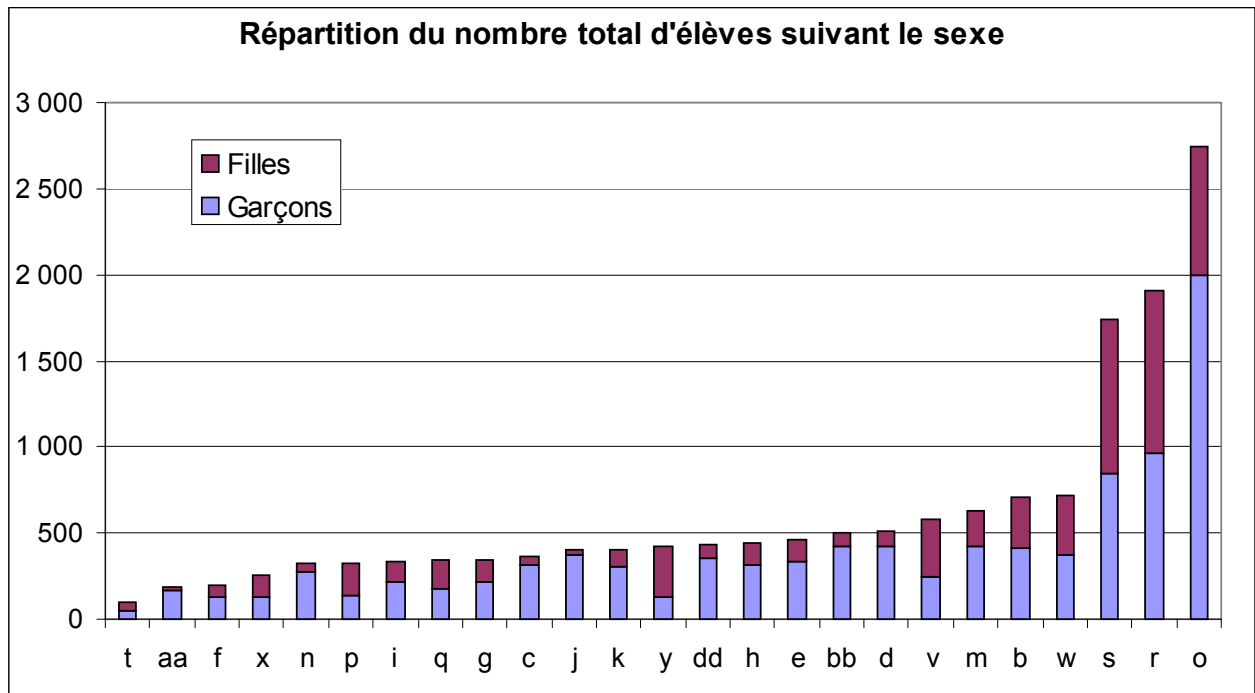
Notons que cette année, le nombre de candidats *éligibles* aux bourses a été pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Le taux augmente sensiblement pour les écoles d'ingénieurs : de 19 % à 24 %.

1-9-b Féminisation

Sur les 15 413 élèves que totalisent les 26 établissements ayant répondu à l'enquête, 5 661 sont des filles, soit 36,7 % -contre 32,9 % lors de la campagne précédente- et 9 730 sont des garçons, soit 63,1 %.

La féminisation continue donc de se renforcer au sein des grandes écoles de Rhône-Alpes.



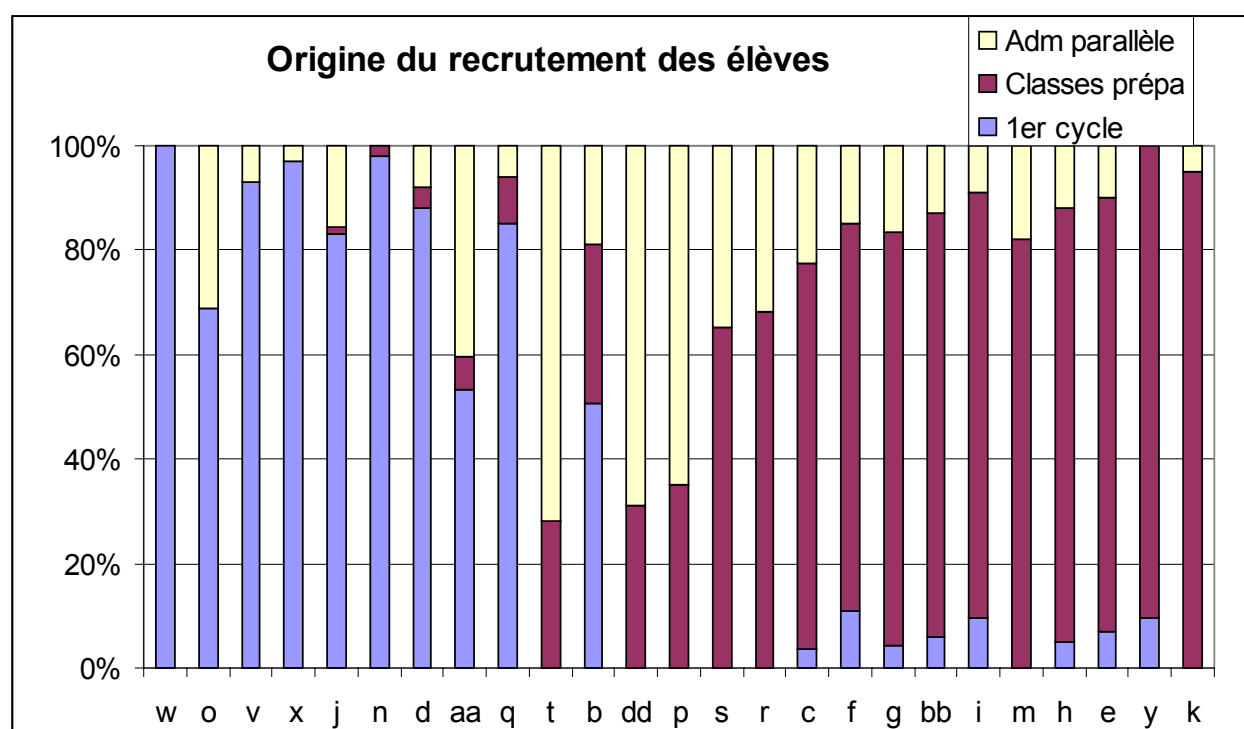
Répartition suivant les familles d'écoles :

Type d'écoles	Nombre total de filles	%	Nombre total de garçons	%
Ecoles d'ingénieurs (18 répondants)	2 666	28	6 992	72
Ecoles de management (3 répondants)	1 891	50,4	1 863	49,6
Ecoles d'architecture (3 répondants)	802	51,6	751	48,4
Ecoles à enseignement spécialisé (1 répondant)	302	70,9	124	29,1

Ce tableau nous montre que la proportion de garçons dans les écoles d'ingénieurs reste largement majoritaire (bien que cela varie suivant les spécialisations), alors que les écoles de management et d'architecture connaissent une réelle parité, voire une proportion de filles plus élevée.

Quant à l'Ecole Vétérinaire, elle reste l'exemple type d'une formation très féminisée.

1-10 Origine du recrutement des écoles :



Ce graphique présente les différentes voies d'intégration dans les grandes écoles : suite à des classes préparatoires, à l'issue d'un premier cycle intégré, dans le cadre des admissions parallèles (passerelle ouverte aux filières universitaires suite à un examen de leur dossier ou à des tests).

Dans certains établissements, les admissions parallèles tiennent une place importante, ce qui permet de diversifier le recrutement des élèves.

2- Débouchés et insertion professionnelle des diplômés

Indicateurs présentés

2-1- *Placement et insertion professionnelle des diplômés* : salaire moyen d'embauche

2-2- *Placement et insertion professionnelle des diplômés* : durée de recherche d'emploi

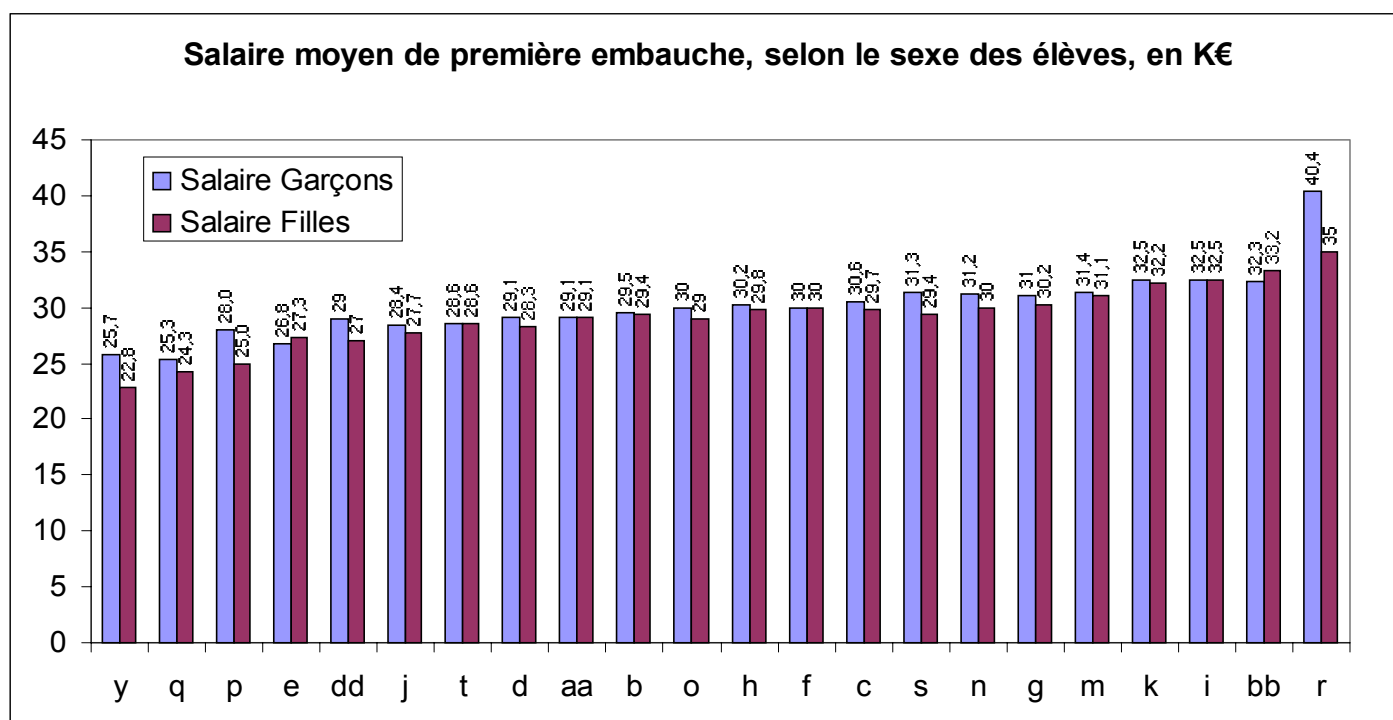
2-4- *Adéquation offre/demande* : taux de formation complémentaire

2-5- Rapport de la durée du stage sur la durée de la formation

2-6- Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse à la suite du cursus

2-7- Nombre estimé d'anciens diplômés en activité

2-1 Salaire moyen brut annuel de première embauche



La moyenne générale de l'échantillon représenté pour les **garçons** en 2004 est de **31,4 K€**, en hausse par rapport à l'année précédente (27,8 K€).

En 2002-2003 elle était de 29,8 K€ ; en 2001-2002 elle était de 32 K€, en 2000-2001 elle était de 31 K€.

Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 29,9 K€

Ecoles de management : 35,9 K€

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

La moyenne générale pour les **filles**, elle, est de **29,8 K€** cette année, également en hausse par rapport à l'année précédente (27,2 K€).

En 2002-2003 elle était de 28,7 K€; en 2001-2002 elle était de 31 K€, en 2000-2001 de 30,4 K€.

Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 29,2 K€

Ecoles de management : 32,2 K€

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

2-2 Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi

Définition du ratio : il est égal au nombre de diplômés de la promotion 2003 ayant répondu à l'enquête (enquête 1^{er} emploi de la Conférence des Grandes Ecoles) et déclarant avoir trouvé un emploi :

- a- avant d'être diplômés
- b- b- moins de 2 mois après le diplôme
- c- entre 2 et 6 mois après le diplôme
- d- d- plus de 6 mois après le diplôme

sur le nombre d'étudiants de la promotion 2003 ayant répondu à la question sur le délai de recherche d'emploi.

Délai d'obtention du 1 ^{er} emploi	2004-2005 (%)	2003-2004 (%)	2002-2003 (%)	2001-2002 (%)
a- Avant diplôme	37	37	45	52
b- Moins de 2 mois après le diplôme	18,5	19	28	28
c- entre 2 et 4 mois après le diplôme	16,5	16	11	*
d- entre 4 à 6 mois après le diplôme	12,5	14	7	*
e- Plus de 6 mois après le diplôme	15,5	14	9	3

*Pour la campagne 2001-2002 le critère qui globalisait une période de 2 à 6 mois après le diplôme, avait une valeur de 18%.

A l'image de l'année passée, le temps d'accès à l'emploi semble s'allonger : la proportion de jeunes diplômés décrochant un emploi avant d'obtenir leur diplôme ou dans les 2 mois qui suivent reste stable par rapport à la campagne précédente, mais les chiffres avaient baissé par rapport à l'année d'avant.

Cet indicateur confirme la conjoncture économique difficile depuis quelques années.

L'indicateur 2-3 (taux de diplômé depuis 3 ans et en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois) a été supprimé car les données ne faisaient plus partie de l'enquête 1^{er} emploi de la CGE.

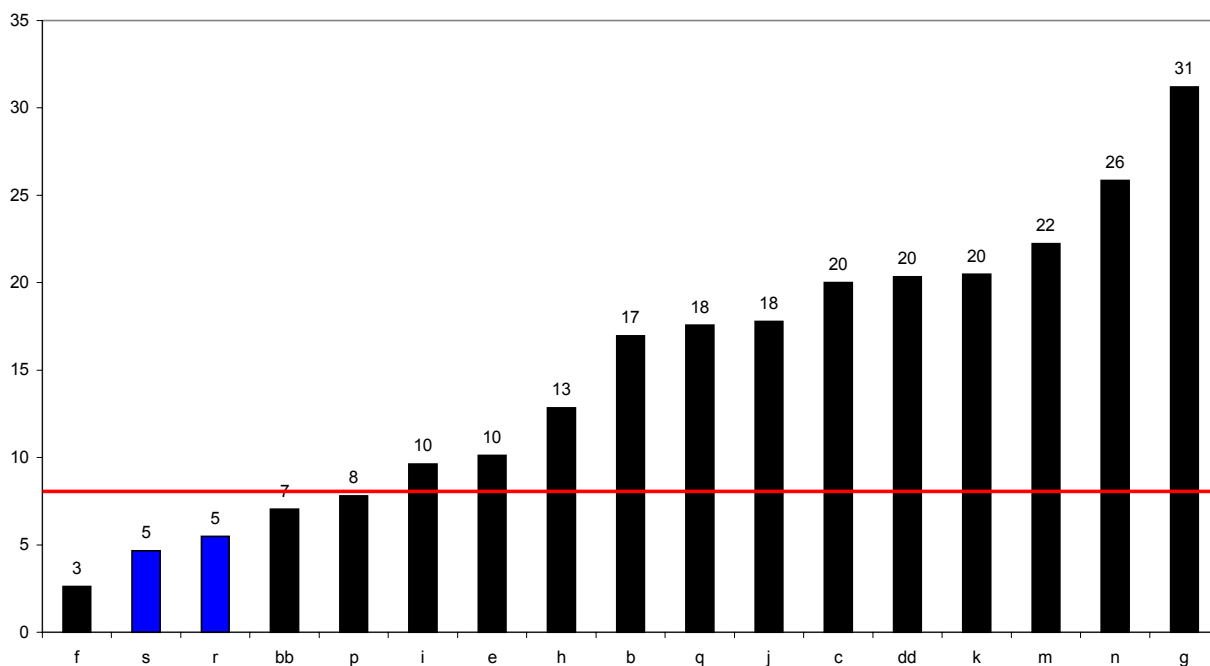
2-4 Taux de formation complémentaire (=B4)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés de la promotion 2003 en formation complémentaire et ayant répondu à l'enquête CGE sur le nombre de diplômés de la promotion 2003 ayant répondu à l'enquête.

La moyenne générale est de **8 %** pour 2004-2005, en baisse de 3 points par rapport à 2003-2004. Mais cela est peut-être dû au fait que cette année, la question n'inclut pas les thèses : une question spécifique sur le nombre d'étudiants poursuivant en thèse a été introduite, donnant un indicateur dans la partie 3 "Appui pour l'innovation, la recherche et le développement économique".

En 2003-2004 le taux s'élevait à 11%. En 2002-2003, 12 % des diplômés suivaient une formation complémentaire (DEA, DESS, thèse) à la sortie de l'école. Cette moyenne était de 9 % en 2001-2002, de 8 % en 2000-2001.

Taux de formation complémentaire

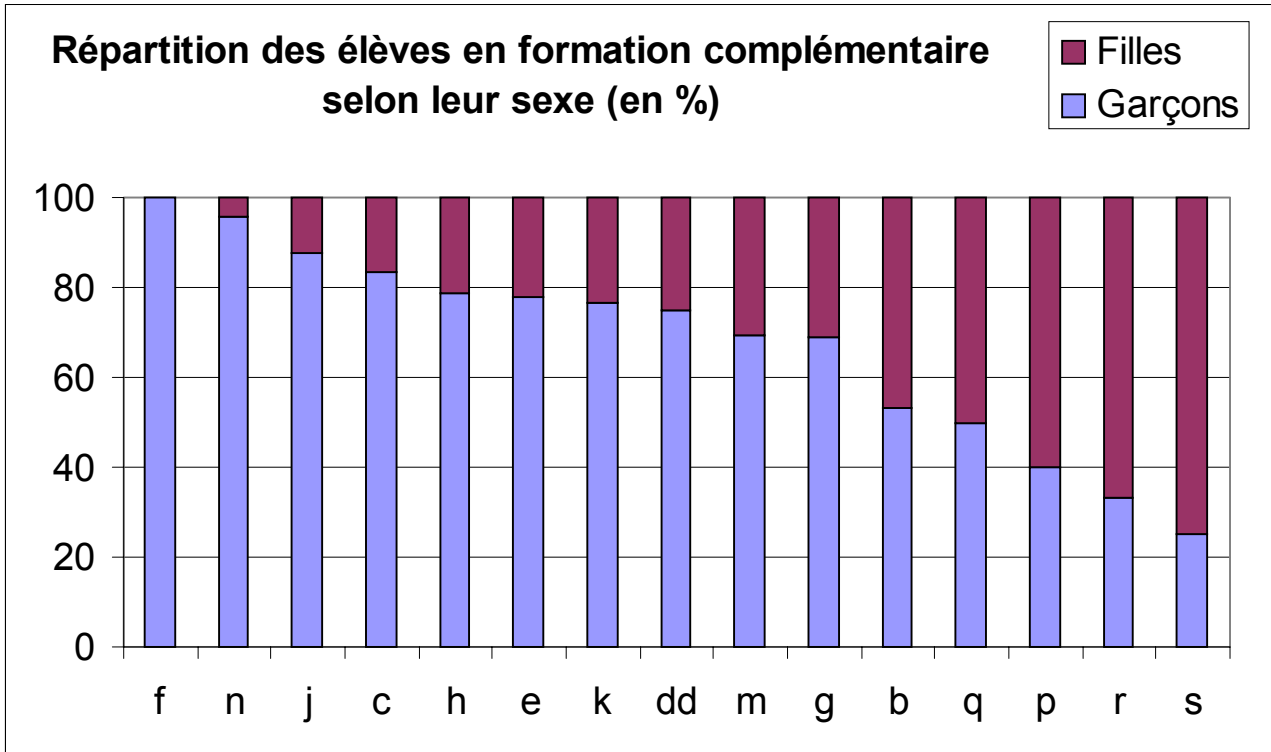


Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 11 %

Ecoles de management : 5 %

A noter un taux de formation complémentaire deux fois plus élevé pour les écoles d'ingénieurs que pour les écoles de management.



2-5 Rapport de la durée de stage sur la durée de formation (=B5)

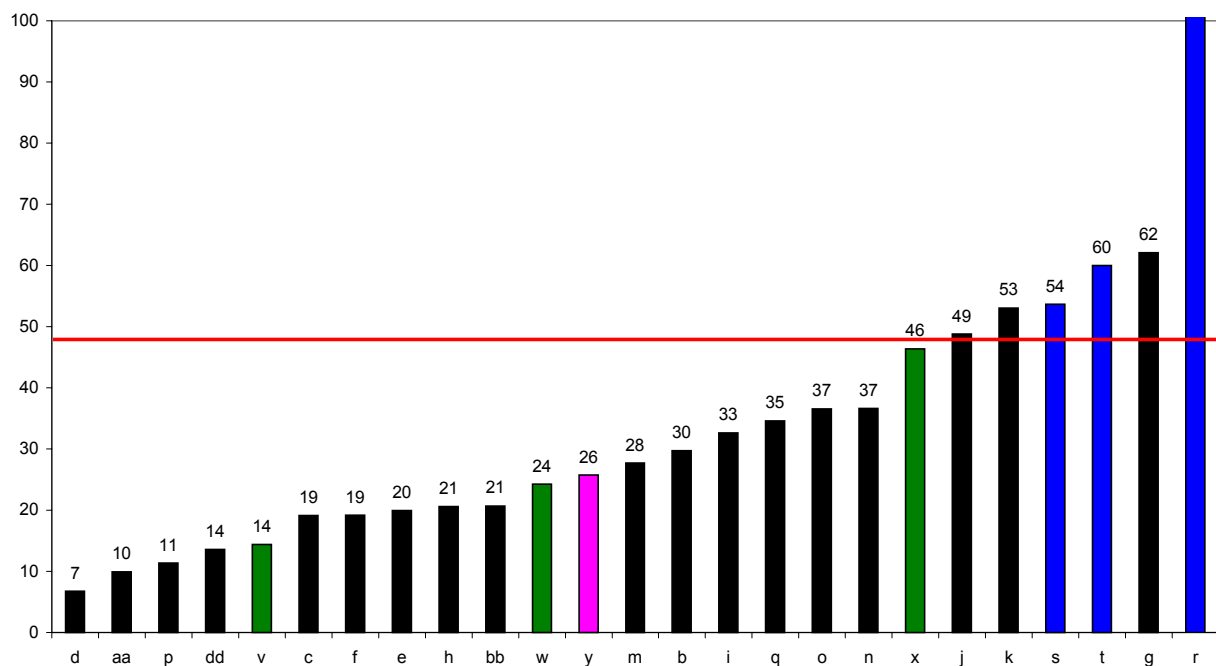
Définition du ratio : il est le rapport de la durée cumulée des stages obligatoires, hors projet de fin d'études « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » sur la durée en heures par élève programmées « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal ».

La moyenne générale en 2004-2005 est de 48 %.

Le résultat de la campagne précédente s'élevait à 51 %.

En 2002-2003 la moyenne était de 59 % ; en 2001-2002, elle était de 71 %, en 2000-2001 de 65 %.

Rapport de la durée du stage sur la durée de formation



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 30 %

Ecoles de management : 108 %

Ecoles d'architecture : 24 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Le ratio peut effectivement dans certains cas être supérieur à 100 %, car la durée des stages peut être supérieure à la durée du 2^{ème} cycle (qui comprend uniquement des heures d'enseignement et non les stages).

Le taux pour l'école "r" s'élève à 160 %.

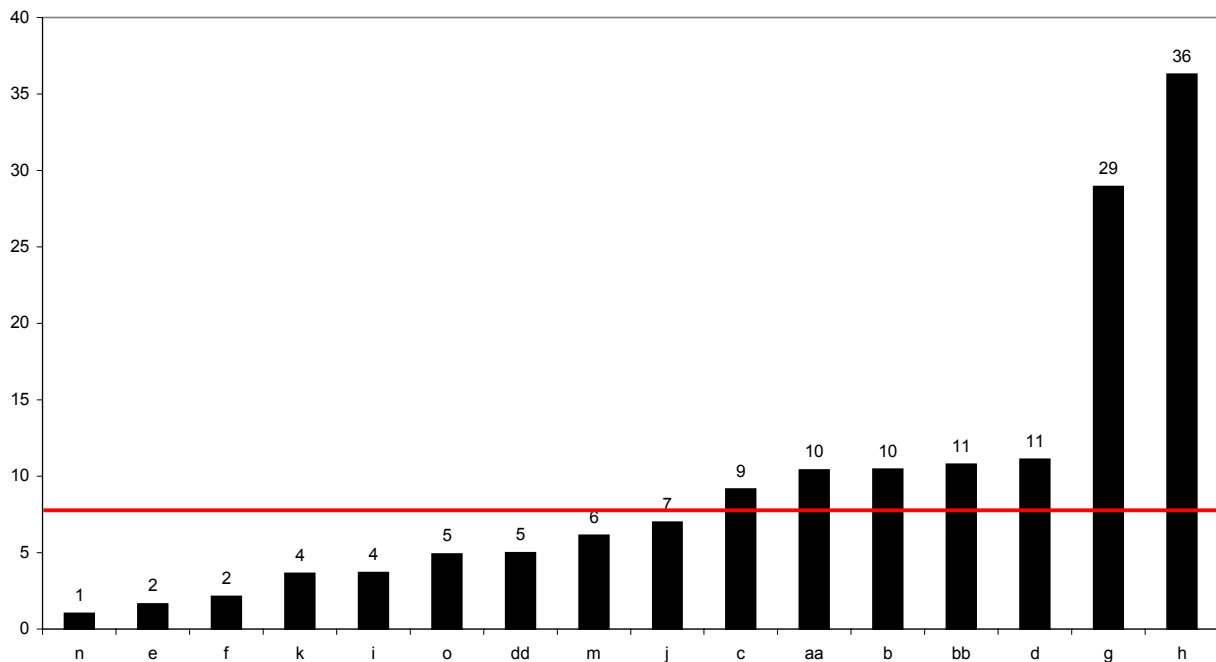
2-6 Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse (=B6)

Définition du ratio : rapport du nombre d'étudiants diplômés de l'établissement en 2004 poursuivant en thèse à la suite du cursus, sur l'effectif diplômé de la promotion sortie en 2004.

Ce nouveau ratio est à rapprocher des autres indicateurs liés à la recherche introduits dans l'enquête cette année, afin de rendre compte de cette activité au sein des écoles de l'AGERA.

La moyenne pour les écoles d'ingénieurs est de 8 %.

Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse après le cursus



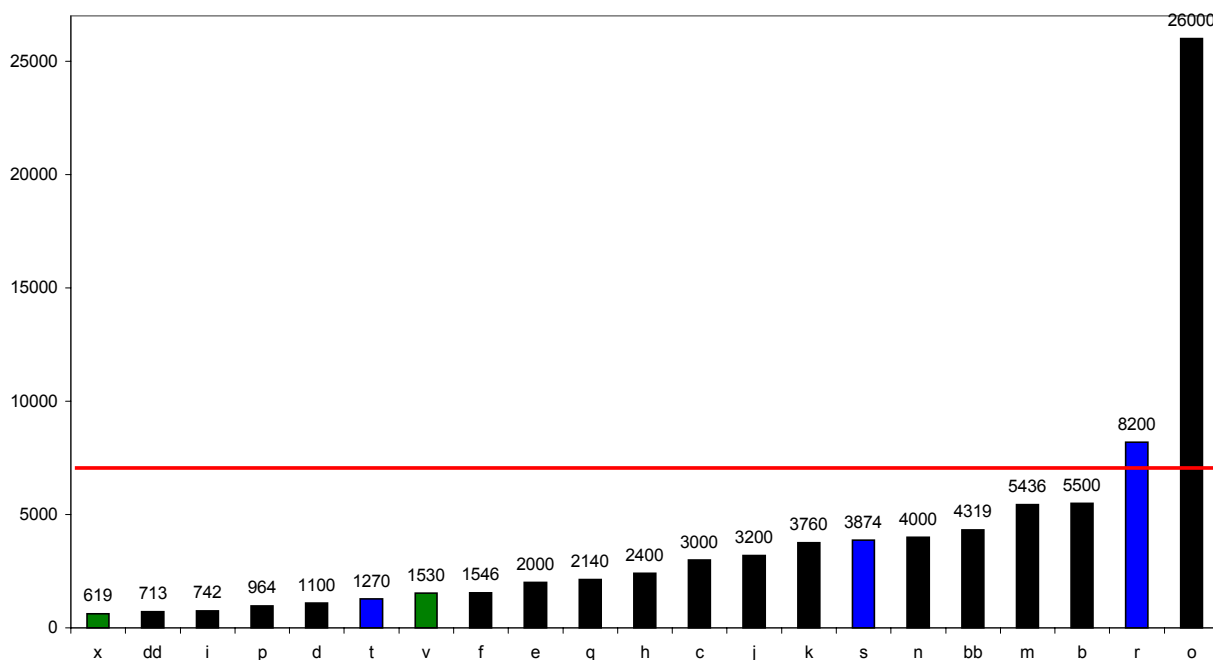
Ce qui représente un nombre de thèses égal à 237.

2-7 Nombre estimé des anciens en activité

Cette donnée remplace l'indicateur B6 de la campagne précédente, qui était pour rappel le rapport du nombre de cotisants enregistrés par l'Association des Anciens (diplômés entre n-2 et n-12) sur l'effectif ou l'estimation des anciens diplômés de l'école vivants (diplômés entre n-2 et n-12).

Le nombre moyen d'anciens en activité est estimé à **7 399**.

Nombre estimé d'anciens diplômés en activité



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 9 367 anciens

Ecoles de management : 6 004 anciens

Ecoles d'architecture : 672 anciens

Les écoles sondées totalisent ainsi un nombre d'anciens en activité égal à 82 313.

3- Appui pour l'innovation et le développement économique

Indicateurs présentés :

3-1-Part de l'activité recherche dans le budget consolidé de l'établissement

3-2a- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : formation continue : nombre de jours intra

3-2b- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : formation continue : nombre de jours inter

3-3- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : taxe d'apprentissage par élève

3-4- *Relations entre les écoles et le milieu social économique* : participation des socio-professionnels aux instances de direction

3-5- *Attractivité auprès des étudiants* : pourcentage de rhône-alpins intégrés dans l'école

3-6- *Insertion dans le milieu social économique régional* : pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes

3-7- Part du CA formation continue dans le budget consolidé de l'établissement

3-8- Chiffre d'affaires par enseignant-chercheur

3-9- Pourcentage d'HDR parmi les enseignants-chercheurs

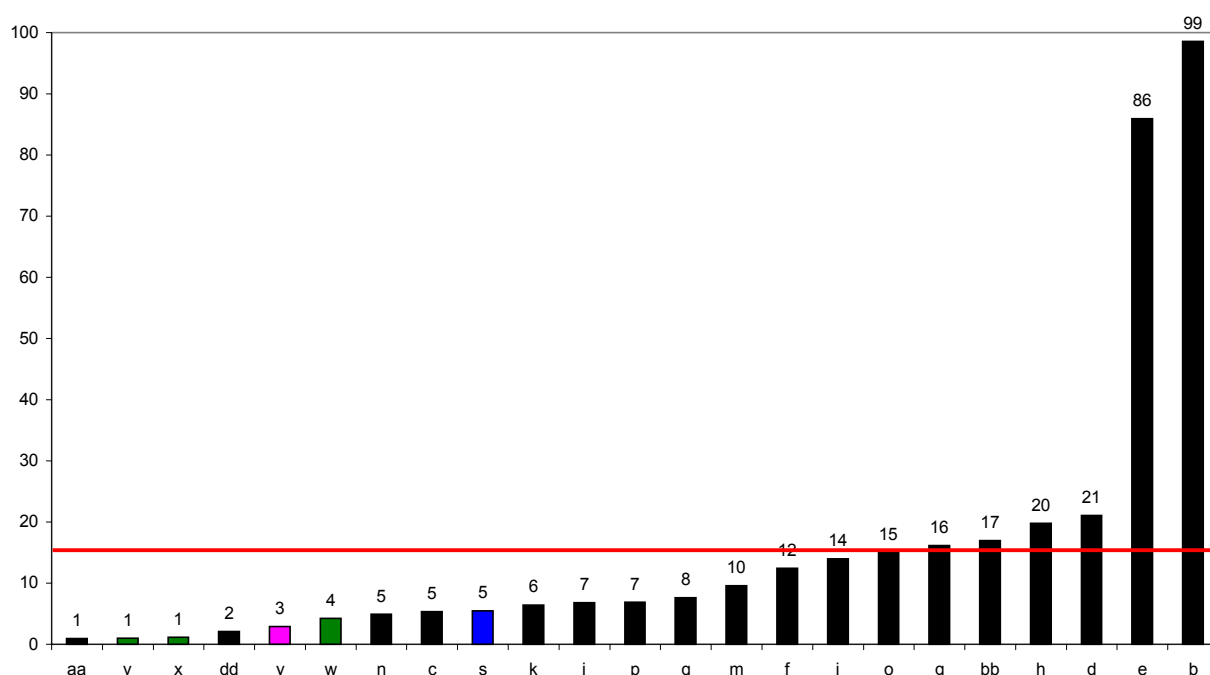
3-10- Pourcentage d'enseignants-chercheurs encadrant des thèses

3-1 Part de l'activité de recherche dans le budget consolidé de l'établissement (=C1)

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires TTC représenté par les contrats de recherche sur le budget consolidé de l'établissement.

La moyenne globale s'élève à **15 %**.

Part de l'activité recherche dans le budget consolidé de l'établissement



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 22 %

Ecoles de management : 3 %

Ecoles d'architecture : 3 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Le chiffre d'affaires recherche total communiqué par les écoles répondantes (26 écoles sur 37) s'élève à plus de 49 millions d'euros.

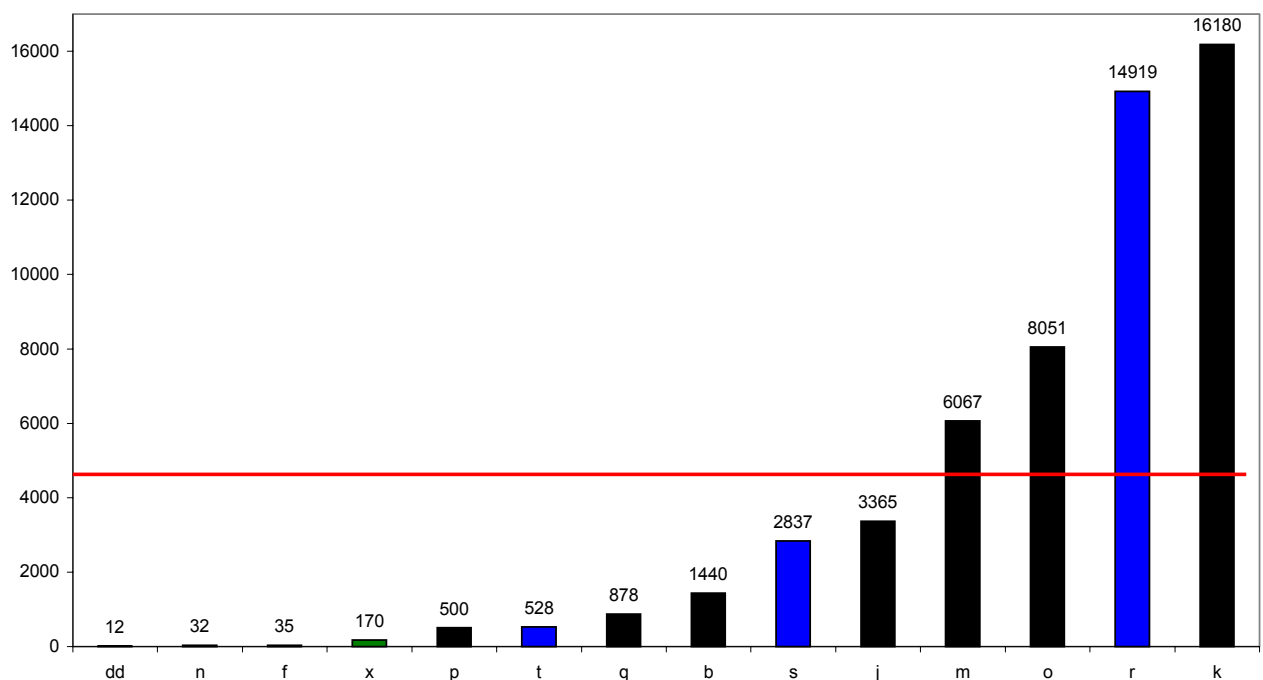
3-2-a Formation continue : nombre de jours INTRA (=C2a)

Définition : il est égal au nombre de jours de formation INTRA facturée à tous clients (publics et privés) pour l'exercice annuel clos en 2004.

La moyenne générale est de **4 517 jours stagiaires**, en nette augmentation par rapport aux années passées.

Ce chiffre s'élevait à 3 822 jours stagiaires en 2003-2004 et 3 286 jours stagiaires en 2002-2003.

Formation continue : nombre de jours INTRA en 2004



Moyenne pondérée, par famille d'écoles (attention, base statistique étroite) :

Ecoles d'ingénieurs : 3 738 jour stagiaires

Ecoles de management : 8 919 jours stagiaires

Ecoles d'architecture : non significatif (1 seule réponse)

Ce qui représente un nombre total cumulé de **56 499 journées stagiaires** en formation continue INTRA.

Ce chiffre s'élevait à 58 801 dans en 2003-2004 ; à 39 351 en 2002-2003 ; à 43 027 en 2001-2002 et à 30 020 en 2000-2001

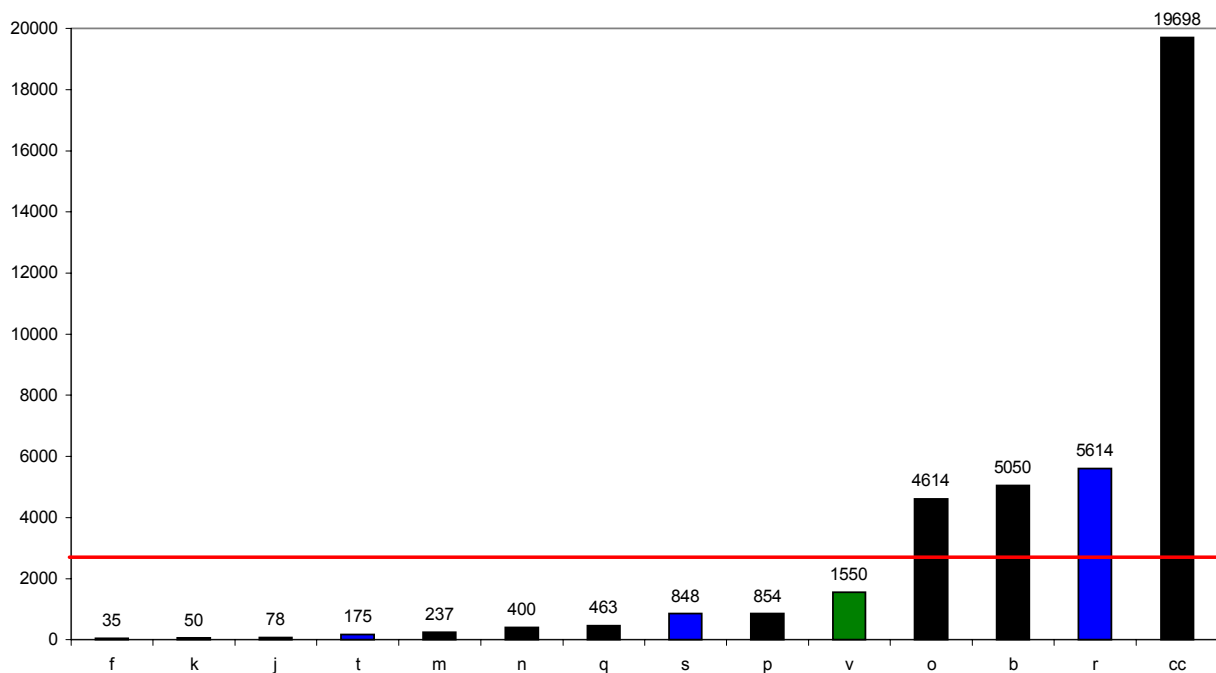
3-2-b Formation continue : nombre de jours INTER (=C2b)

Définition : il est égal au nombre de jours de formation INTER facturés à tous les clients (publics et privés) pour l'exercice annuel clos en 2004.

La moyenne générale est cette année de **2 590 jours stagiaires**, en progression une nouvelle fois cette année.

En 2003-2004 ce chiffre s'élevait à 2 324 jours stagiaires, et l'année précédente à 1 345 jours stagiaires.

Formation continue : nombre de jours INTER en 2004



Moyenne pondérée, par famille d'écoles (attention, base statistique étroite) :

Ecoles d'ingénieurs : 10 664 jour stagiaires

Ecoles de management : 3 254 jours stagiaires

Ecoles d'architecture : non significatif (1 seule réponse)

Le nombre total de journées stagiaires **en inter** est de **39 666**, contre 24 052 l'année passée. Ce chiffre s'élevait à 15 387 en 2002-2003.

A noter que la lettre "cc" représente un groupement de plusieurs écoles.

3-3 Taxe d'apprentissage par élève (=C3)

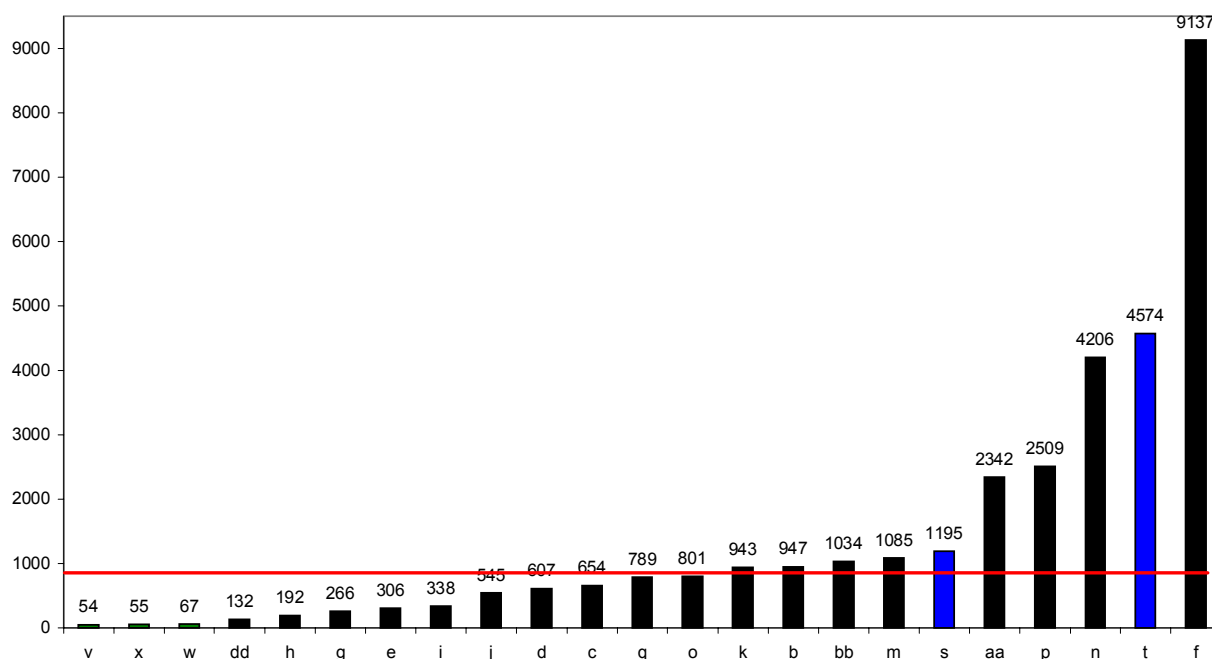
Définition du ratio : il est le rapport du montant de la taxe d'apprentissage affectée à l'école (quota + cadres moyens + cadres supérieurs) par les entreprises (y compris via des organismes collecteurs) sur l'effectif total des élèves inscrits au cursus « après Bac + 2 jusqu'au diplôme principal » au 15 octobre 2004.

La moyenne générale est en légère (et continue) augmentation, avec **843 euros** par élève.

En 2003-2004 ce montant s'élevait à 825 euros par élève.

En 2002-2003 il était de 802 euros par élève, en 2001-2002 de 719 euros, en 2000-2001 de 660 euros.

Montant de la taxe d'apprentissage par élève, en euros



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 1 073 euros par élève

Ecoles de management : 678 euros par élève

Ecoles d'architecture : 57 euros par élève

Le montant total de la taxe d'apprentissage collectée au sein des établissements ayant répondu à l'enquête est de **12 479 000 euros**. Ce chiffre est en nette progression.

En 2003-2004 il s'élevait à 10 301 101 euros.

En 2002-2003 ce montant s'élevait à 10 724 356 euros ; en 2001-2002 à 9 145 177 euros ; en 2000-2001, il était de 8 650 139 euros.

3-4 Participation des socio-professionnels aux instances de direction (=C4)

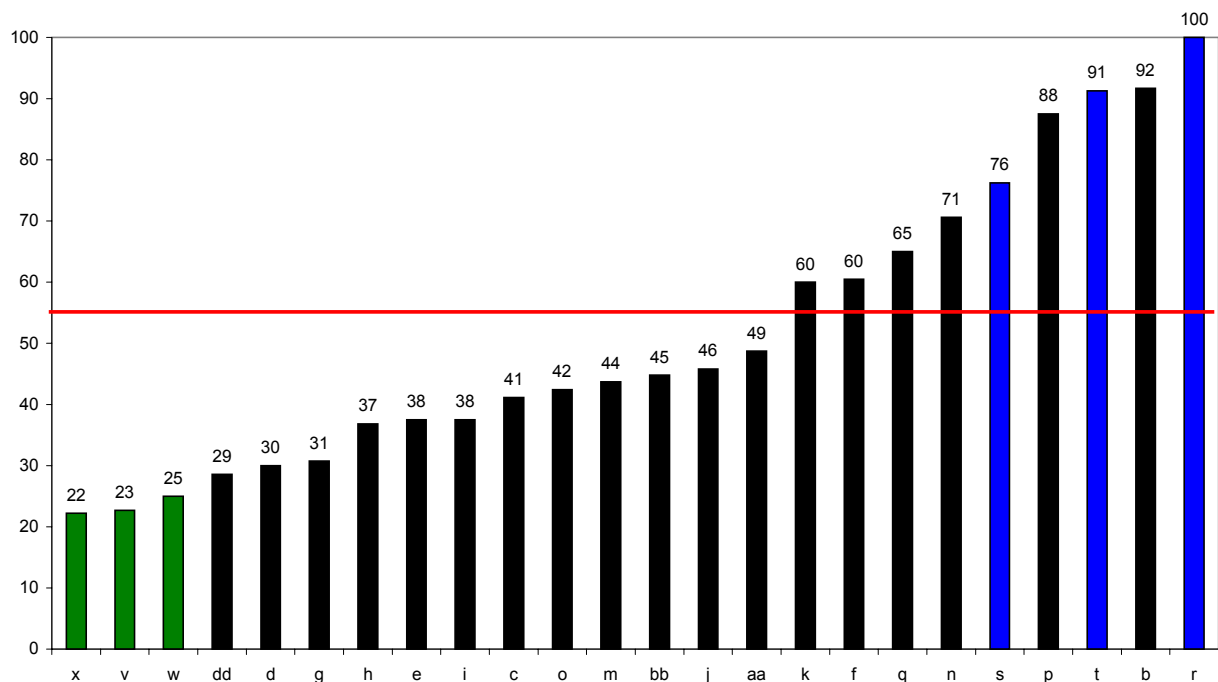
Définition du ratio : il est le rapport du nombre de socio-professionnels (non universitaires) parmi les administrateurs sur le nombre d'administrateurs (membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Ecole ou d'Instances de Substitution).

La moyenne générale pour 2004-2005 est de 54 %.

En 2003-2004 et 2002-2003, elle s'élevait à 57 %.

En 2001-2002, elle était de 62 %, en 2000-2001, elle était de 61 %.

Pourcentage de socio-professionnels parmi les membres des instances de direction



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

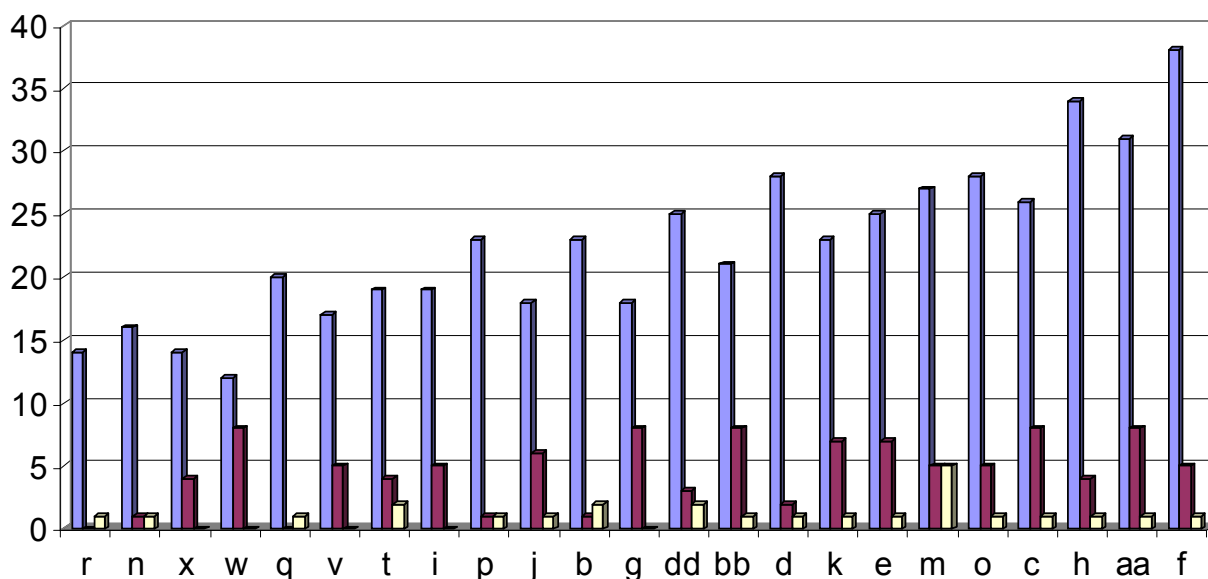
Ecoles d'ingénieurs : 48 %

Ecoles de management : 89 %

Ecoles d'architecture : 24 %

La participation des socio-professionnels aux instances de direction continue d'être particulièrement élevée dans les écoles de management et les écoles d'ingénieurs, ce qui atteste des liens étroits existants entre grandes écoles et milieux économiques.

Nombre d'hommes, de femmes et de représentants de l'association des anciens parmi les administrateurs de l'établissement



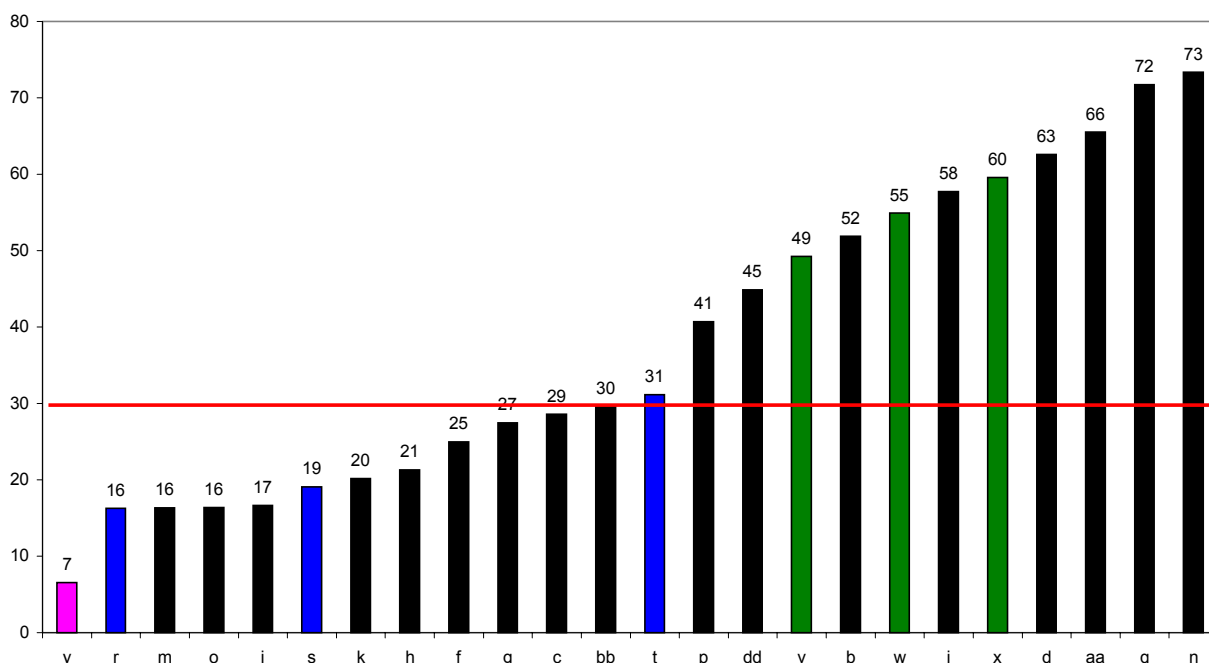
3-5 Pourcentage de rhône-alpins intégrés en première année (=C5)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif cumulé de rhône-alpins intégrés à l'entrée de l'école au 15 octobre 2004 sur l'ensemble du cursus (y compris 1^{er} cycle s'il existe) sur l'effectif cumulé intégré à l'entrée de l'école au 15 octobre 2004 sur l'ensemble du cursus.

30 % de rhône-alpins ont été intégrés dans les cursus des écoles de l'AGERA au 15 octobre 2004.

L'année dernière, ce taux s'élevait à 29 %. En 2002-2003 la moyenne était de 30 %, en 2001-2002 de 34 %, en 2000-2001 de 35 %.

Pourcentage de rhône-alpins intégrés au 15 octobre 2004



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 31 %

Ecoles de management : 18 %

Ecoles d'architecture : 54 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Pour rappel, ce ratio permet de mesurer le type de recrutement qu'a une école : régional ou national. Plus le ratio est faible, plus le recrutement des élèves est national (recrutements à l'issue des classes préparatoires), a contrario plus le ratio est fort, plus le recrutement est régional.

On remarque que depuis 3 campagnes le taux est passé de 34-35 % à 29-30 %, ce que l'on peut interpréter comme une influence grandissante des écoles au niveau national.

A noter que les écoles d'architecture ont un recrutement assez nettement régional.

C'est le cas également pour certaines écoles d'ingénieurs.

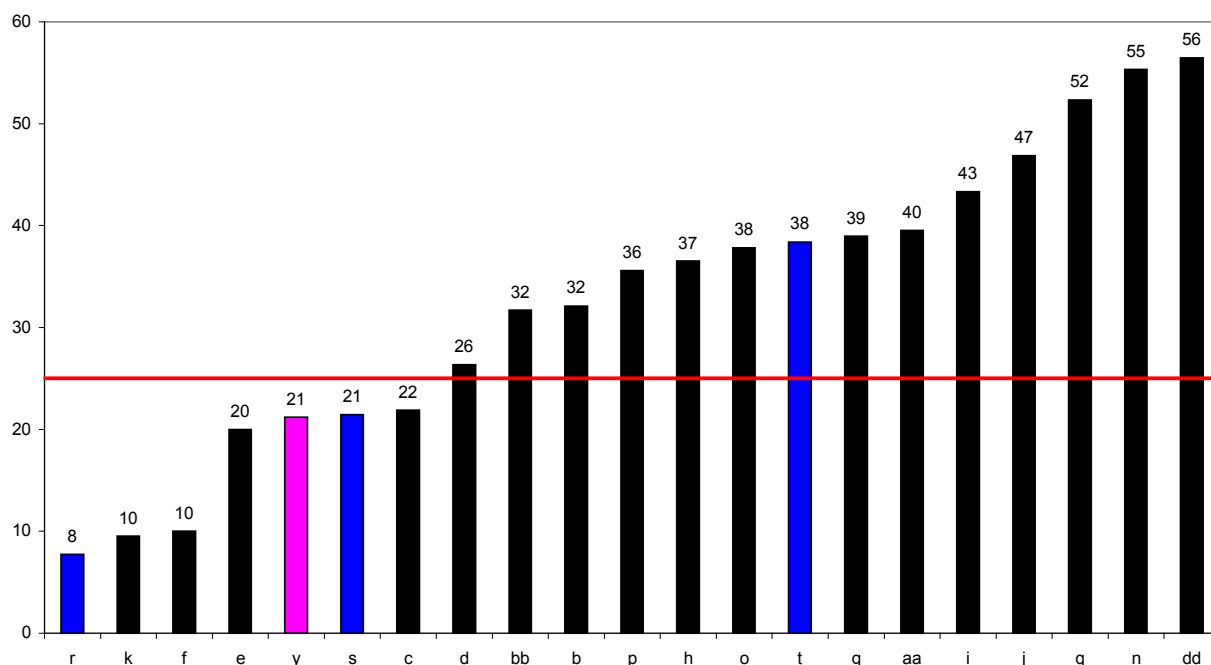
3-6 Pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes (=C6)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés des promotions 2003, 2004 embauchés en 2004 ou début 2005 ayant trouvé un emploi en Rhône-Alpes (et ayant répondu à l'enquête CGE) sur le nombre de diplômés des promotions 2003, 2004 embauchés en 2004 ou début 2005 et ayant répondu à l'enquête.

Le taux progresse : il passe de 21 % en 2003-2004 à 24 % en 2004-2005.

En 2002-2003 cette moyenne atteignait 28 % ; en 2001-2002 elle était de 15 %, en 2000-2001 de 19 %.

Pourcentage de diplômés embauchés en Rhône-Alpes



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 32 %

Ecoles de management : 15 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

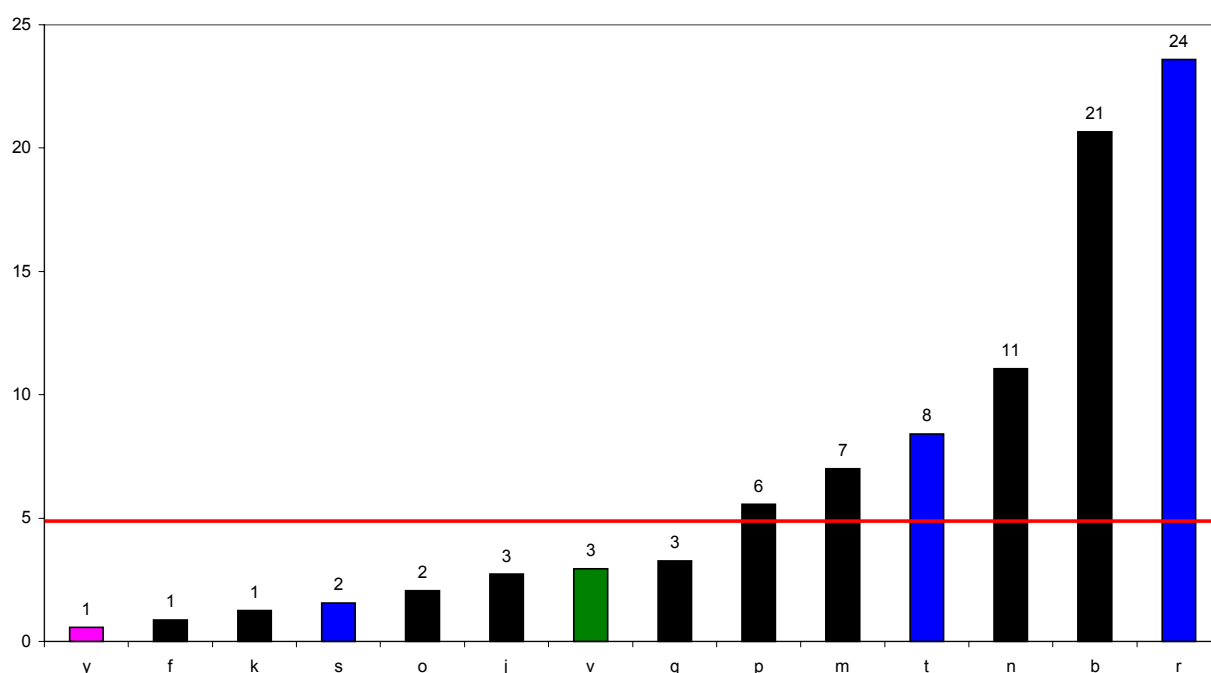
3-7 Part du CA formation continue dans le budget consolidé de l'établissement (=C7)

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires formation continue (INTRA + INTER) de l'établissement sur le budget consolidé de l'établissement.

La moyenne générale est de 5 %.

Les deux années précédentes ce taux s'élevait à 6 %.

Part du CA Formation Continue dans le budget consolidé de l'établissement



Moyenne pondérée, par famille d'écoles (attention, base statistique étroite) :

Ecoles d'ingénieurs : 3 %

Ecoles de management : 13 %

Ecoles d'architecture : non significatif (1 seule réponse)

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

Pour cette campagne 2004-2005, le total du CA Formation Continue des écoles ayant participé à l'enquête s'élève à 15 446 183 €, contre 14 368 008 € en 2003-2004.

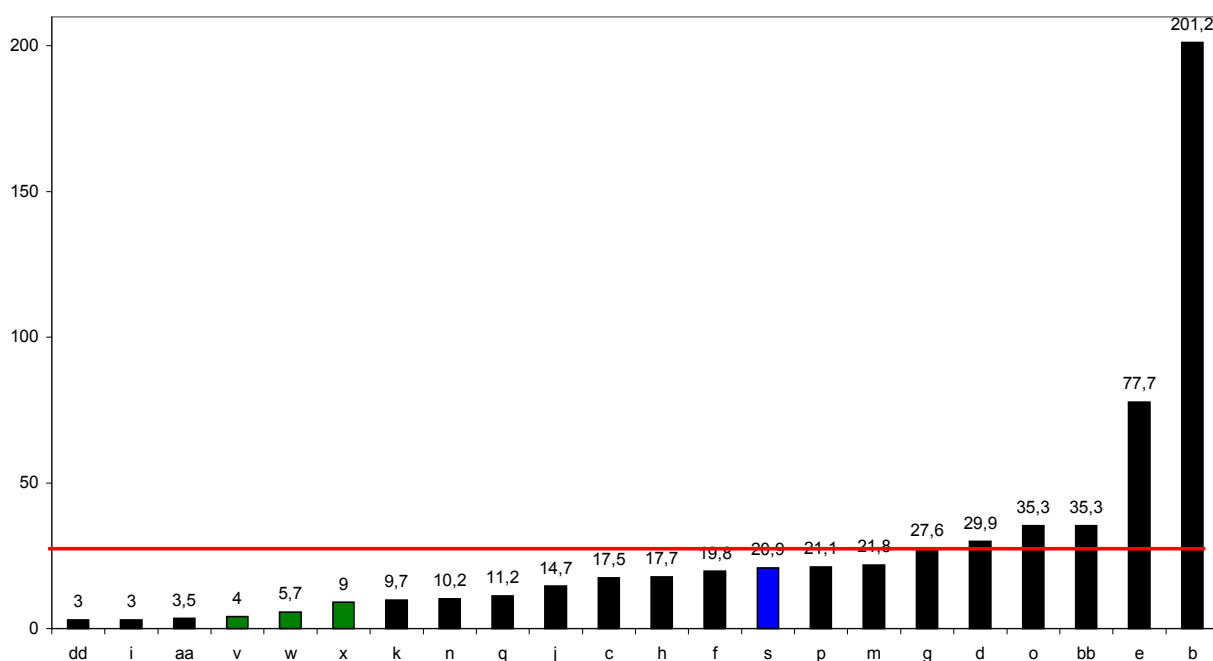
3-8 Chiffre d'affaires par enseignant-chercheur (=C8)

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires TTC facturé par l'école (hors frais de scolarité, vente de formation, activités de la junior entreprise, subventions et aides diverses publiques ou privées) sur le nombre d'enseignants chercheurs et chercheurs dans l'établissement.

Le chiffre d'affaires moyen par enseignant chercheur est de **27,3 K€**, en nette progression.

En 2003-2004 ce CA s'élevait à 21, 5 K€ par enseignant-chercheur, en 2002-2003 il était de 19,7 K€ par enseignant-chercheur.

Chiffre d'affaires par enseignant chercheur, en K€



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 38,9 K€

Ecoles de management : non significatif (1 seule réponse)

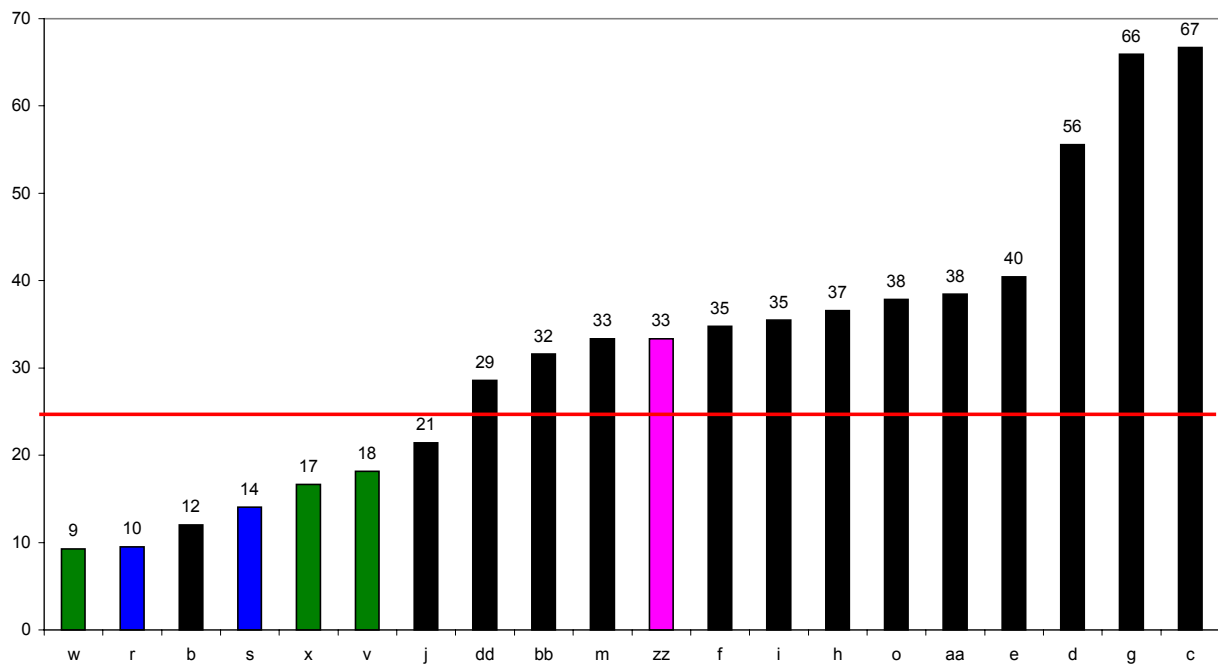
Ecoles d'architecture : 5,6 K€

3-9 Pourcentage d'HDR parmi les enseignants-chercheurs (=C9)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Délivrer de la Recherche (HDR) ou équivalent sur le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'établissement.

Le pourcentage moyen d'enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR ou équivalent s'élève à **24 %**.

Pourcentage d'HDR -ou équivalent- parmi les enseignants-chercheurs



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 32 %

Ecoles de management : 11 %

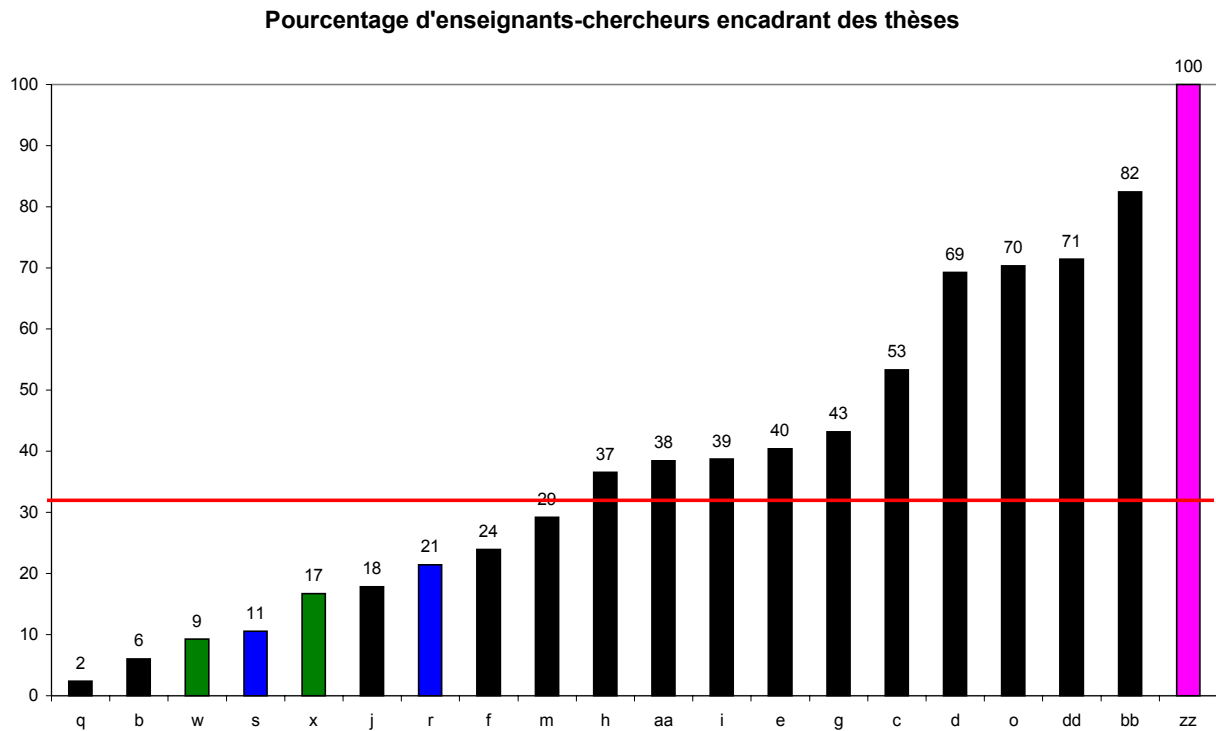
Ecoles d'architecture : 14 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

3-10 Pourcentage d'enseignants-chercheurs encadrant des thèses (=C10)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'enseignants-chercheurs encadrant des thèses sur le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'établissement.

Le pourcentage moyen d'enseignants-chercheurs encadrant des thèses s'élève à **32 %**.



Moyenne pondérée, par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 44 %

Ecoles de management : 16 %

Ecoles d'architecture : 7 %

Ecoles à enseignement spécialisé : non significatif (1 seule réponse)

III- Présentation des critères de performance 2004-2005 : création de valeurs

Le questionnaire Critères de Performance portait cette année sur la création de valeurs, à travers l'étude des critères suivants :

- ✗ Critère n°3 : réflexion / action en matière d'entrepreneuriat
- ✗ Critère n°6 : partenariat régulier avec les organismes (de valorisation de la recherche, d'aide aux entreprises)
- ✗ Critère n°8 : préparation à la recherche d'emploi
- ✗ Critère n°9 : adaptation au marché de l'emploi
- ✗ Critère n°11 : élaboration d'un projet professionnel

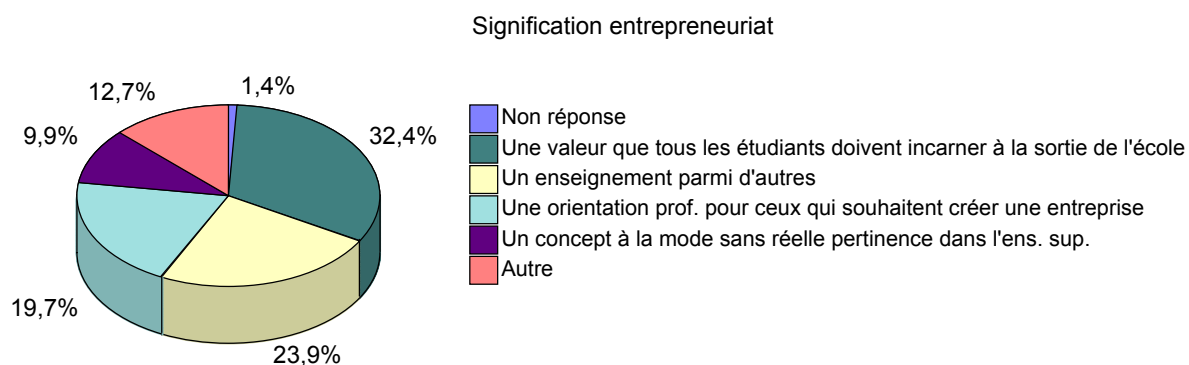
Comme il avait été établi il y a deux ans, le questionnaire se découpe désormais en 3 parties et chaque année, seule une partie des critères est traitée, les mêmes critères revenant tous les trois ans.

Comme précisé en introduction, le taux de réponse à cette enquête Critères « création de valeurs » est de 64,9 % (24 écoles sur 37).

Critère n°3 : réflexion/action en matière d'entrepreneuriat

1-1 Que signifie pour votre établissement l'entrepreneuriat ?

Question à réponses multiples ordonnées. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de citations, sans pondération selon le rang de la réponse.



Les réponses se répartissent comme suit autour des trois "significations" proposées suivantes :

- Pour plus de la moitié des répondants, l'entrepreneuriat est d'abord "une valeur que doivent incarner les étudiants à la sortie de l'école". En effet 54,2 % ont mentionné cette réponse en choix n°1.
- Les autres choix n°1 se portent de manière équilibrée sur "une orientation professionnelle à part entière" et "un enseignement parmi d'autres" : 12,5 % de réponse dans les deux cas.

- En ce qui concerne les choix n°2, ils se répartissent de la manière suivante :
 - "Une orientation professionnelle à part entière" : 34,8 %,
 - "Une valeur que doivent incarner les étudiants à la sortie de l'école" : 21,7 %,
 - "Un enseignement parmi d'autres" : 21,7 %

Le couple le plus souvent cité est donc : l'entrepreneuriat en tant que "valeur que doivent incarner les étudiants après le cursus" et ensuite en tant qu' "orientation professionnelle à part entière".

Dans le cas où l'entrepreneuriat est vu comme une "orientation professionnelle à part entière", un diplôme spécifique n'est pas pour autant mis en place :

- ✗ Orientation sur un diplôme spécifique : 8,3 %,
- ✗ Pas de diplôme spécifique : 70,8 %.

De la même manière, lorsque l'entrepreneuriat est considéré comme "un enseignement parmi d'autres", le fait de proposer un module commun à tous les élèves n'est pas systématique :

- ✗ Intégration dans le cursus d'un module commun enseigné à tous les élèves : 37,5 %,
- ✗ Pas de module commun enseigné à tous les élèves : 45,8 %.

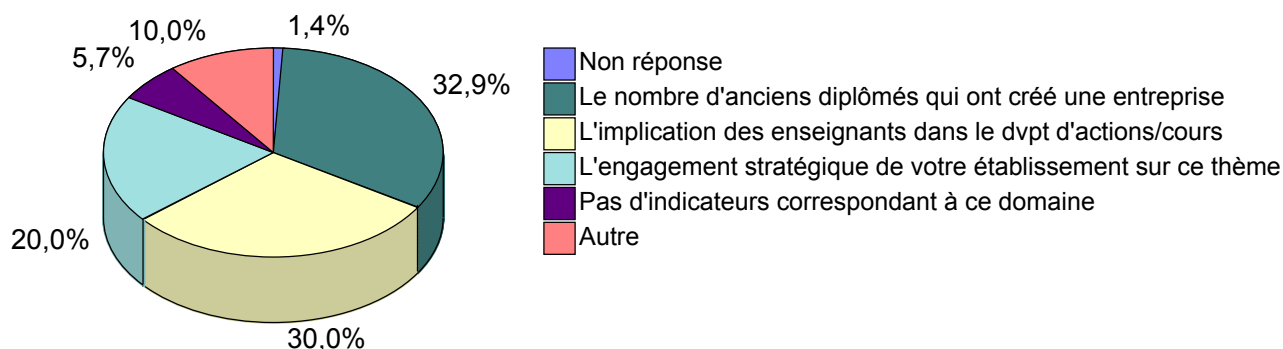
Pour ceux qui ont mentionné "autre" dans leur réponse à cette question, l'entrepreneuriat signifie aussi, par exemple :

- ✗ Mettre à disposition des étudiants souhaitant créer leur entreprise des éléments concrets : "possibilité réelle pour ceux qui le désirent de créer leur entreprise", "outils pratiques pour les étudiants qui le désirent de créer leur entreprise"...
- ✗ Permettre aux étudiants de développer une capacité entrepreneuriale pour leur vie active : "posture intellectuelle et comportementale que les étudiants pourront aisément adopter au cours de leur vie professionnelle", "une capacité générique à être un entrepreneur efficace dans son métier (développer des aptitudes entrepreneuriales)"...

1-2 Quel vous paraît être le meilleur indicateur de la place réservée à l'entrepreneuriat dans les cursus de votre établissement ?

Question à réponses multiples ordonnées. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de citations, sans pondération selon le rang de la réponse.

Meilleur indicateur de la place réservée à l'entrepreneuriat dans les cursus de l'établissement ?



- Le "nombre d'anciens ayant créé leur entreprise" est l'indicateur le plus souvent cité en choix n°1, avec 50 % des réponses.
Viennent ensuite, en choix n°1 : "l'engagement stratégique de l'établissement" avec 29,2 % des réponses, et "l'implication des enseignants" avec 8,3 %.
- En choix n°2, les indicateurs proposés les plus cités sont :
 - "L'implication des enseignants dans le développement d'actions/cours sur ce thème" : 47,8 %.
 - "L'engagement stratégique de l'établissement" : 21,7 %.
 - A noter que la réponse "nombre d'anciens ayant créé leur entreprise" fortement citée en choix n°1 n'apparaît pas en choix n°2.
- Les autres indicateurs mentionnés librement sont :
 - "Aptitude à l'innovation" / "opérations pédagogiques spécifiques et innovantes liées à l'entrepreneuriat".
 - " Nombre de diplômés ayant choisi au moins l'un des cours optionnels" / "engagement des étudiants et nombre d'étudiants engagés".
 - "Existence d'une pépinière interne, incubateur de projets".

1-3 Exemples d'initiatives qui illustrent la mise en place d'actions liées à l'entrepreneuriat

Les exemples cités sont de divers ordres :

- Cours sous forme de modules, optionnels ou obligatoires, en première ou deuxième année, de sensibilisation à l'entrepreneuriat, ou de création d'entreprise virtuelle.
- La mise en place de dispositifs de création d'entreprises ou d'accompagnement des projets de création : modules spécifiques, tutorats, filières, masters, masters spécialisés...
- Dans le domaine des actions plus ponctuelles : plusieurs réponses mentionnent l'organisation de séminaires/conférences, journées de rencontres, ou universités d'été, ou encore la participation à des salons sur l'entrepreneuriat.
- La participation à des concours régionaux, nationaux et internationaux d'entrepreneuriat.
- Des réponses plus isolées citent :
 - Les actions menées par les associations étudiantes.
 - Des initiatives d'entrepreneuriat en liaison avec la recherche : "constitution d'une équipe de recherche pour étudier les processus de la création d'entreprise innovante", "création d'entreprise suite à un travail effectué en laboratoire"...

1-4 Souhaits pour le futur ?

A la question "à l'avenir, quelle place souhaiteriez-vous donner à l'entrepreneuriat dans votre établissement ?",

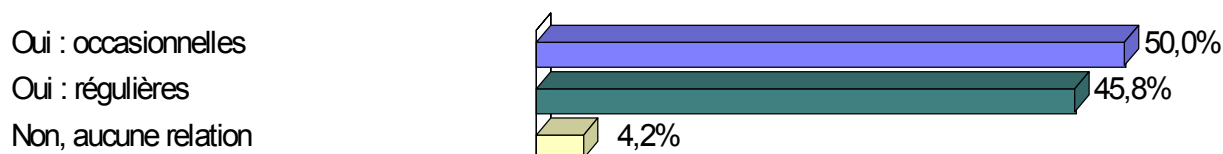
- 6 écoles (25 %) répondent qu'elles souhaitent poursuivre la politique ou les actions actuelles.
- 18 (soit 75 %) font quant à elles part d'un souhait "d'extension", de "décloisonnement" et/ou de "renforcement", que ce soit via :

- L'extension des modules sur l'entrepreneuriat, avec la création : d'une filière transversale, de modules professionnalisant, de modules allant au delà de la sensibilisation...
 - L'extension des modules existants à davantage d'élèves (voire à l'ensemble des promotions), ou à d'autres établissements (partenariats).
 - Le renforcement de l'accompagnement des créateurs pendant leur cursus.
 - L'augmentation du nombre de conférences proposées aux élèves dans ce domaine.
- Pour les écoles d'architecture, l'exercice de profession d'architecte en tant que maître d'œuvre fera même l'objet d'une 6^{ème} année d'étude (après le Bac) à partir de la rentrée 2006, dans le cadre de la réforme LMD.

Critère n°6 : partenariat régulier avec les organismes

2-1 Existe-t-il des relations entre l'école et les organismes d'aide à la valorisation de la recherche ?

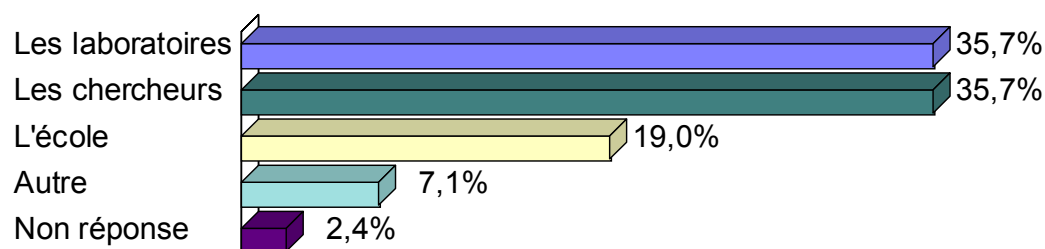
Fréquence des relations avec les organismes de valorisation de la recherche ?



95,2 % des répondants à l'enquête affirment entretenir des relations avec les organismes d'aide à la valorisation de la recherche, qu'elles soient occasionnelles (50 %) ou régulières (45,8 %).

C'est, logiquement avant tout aux laboratoires (35,7 %) et chercheurs (également 35,7 %) que revient l'initiative des contacts avec les organismes d'aide à la valorisation de la recherche. Ensuite arrive l'école, dans 19 % des cas :

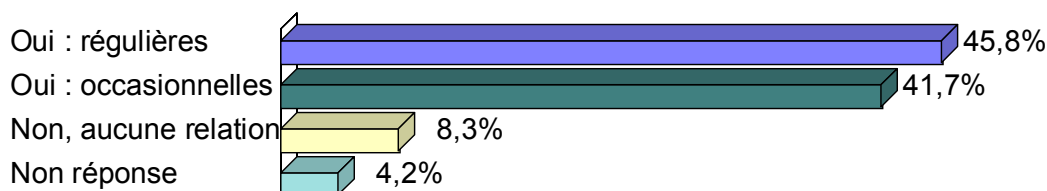
Si oui, à l'initiative de qui sont développées ces relations ?



A noter que ces relations sont parfois établies via d'autres intermédiaires, comme les enseignants ou des associations de valorisation, ou encore via des appels d'offre.

2-2 Existe-t-il des relations entre l'école et les organismes d'aide aux entreprises (incubateurs, pépinières,...) ?

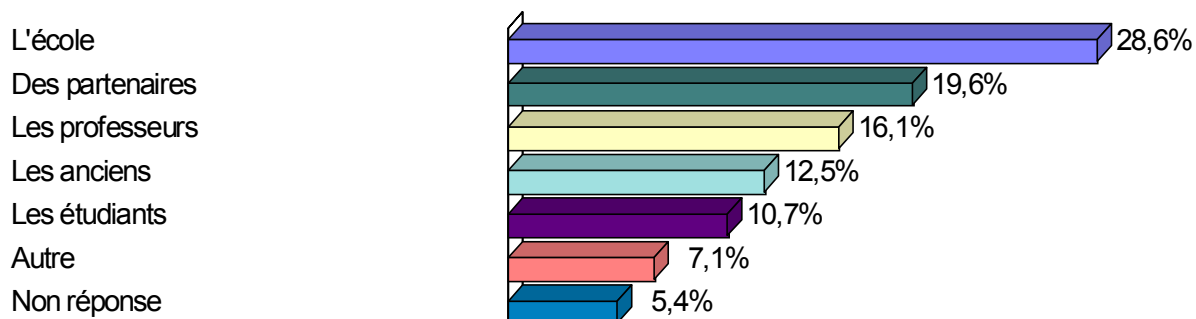
Fréquence des relations avec les organismes d'aide aux entreprises



Les relations avec les organismes d'aide aux entreprises sont elles aussi fortement développées : 87,5 % des répondants mentionnent ces relations, dont la fréquence est régulière à hauteur de 45,8 %, occasionnelle dans 41,7 % des cas.

Ces relations peuvent être établies à l'initiative de divers acteurs : l'école (28,6 %), mais aussi les partenaires (19,6 %) -Crealy, des pépinières d'entreprises (exemple : Novacité), syndicats professionnels, institutions (Conseil régional, CCI,...), les professeurs (16,1 %), les anciens (12,5 %), les étudiants (10,7 %).

Si oui, à l'initiative de qui sont développées ces relations ?

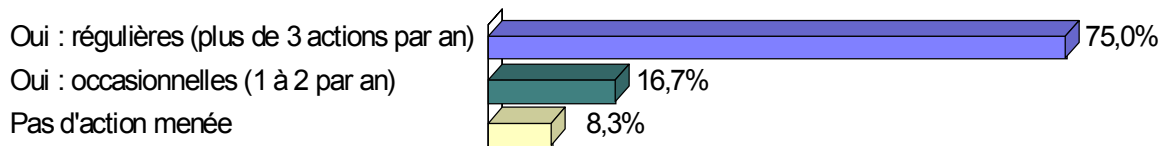


Parmi les 7,1 % de réponses désignant d'autres "initiateurs", on peut citer : les laboratoires, associations de valorisation de la recherche, ou encore la CCI via son service de création d'entreprise.

Critère n°8 : préparation à la recherche d'emploi

3-1 : L'école mène-t-elle des actions pour aider les élèves dans le domaine de la recherche d'emploi ?

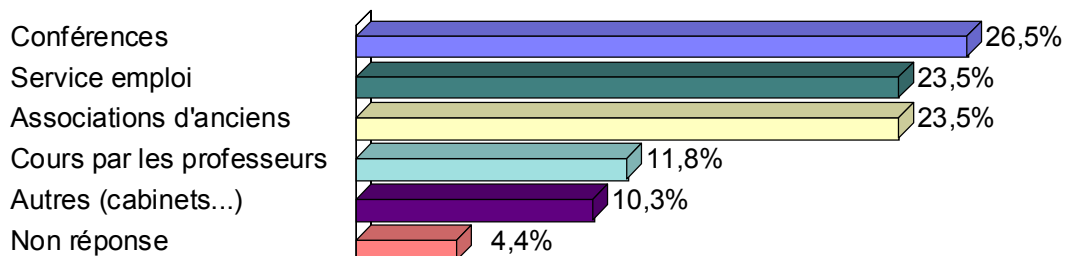
Fréquence des actions de recherche d'emploi



Les actions mises en œuvre pour aider les étudiants à la recherche d'emploi sont donc généralisées : 75 % des écoles en proposent régulièrement tout au long du cursus, 16,7 % en proposent 1 à 2 fois par an.

3-2 : Lorsqu'elles existent, par qui sont menées ces actions ?

Lorsqu'elles existent, par l'entremise de qui sont menées ces actions ?

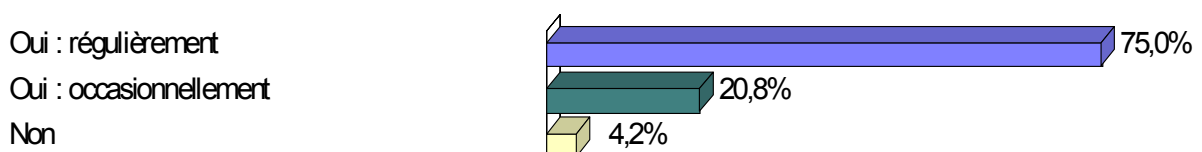


On note que les actions de recherche d'emploi sont conduites, de manière quasiment équivalente, par l'intermédiaire de conférences, par le service emploi et les anciens. Dans la catégorie "autres", on trouve : des consultants/cabinets extérieurs, l'organisation ou la participation à des forums, l'intervention de psychologues consultants en ressources humaines.

Critère n°9 : adaptation au marché de l'emploi

4-1 : L'école vérifie-t-elle auprès des employeurs l'adéquation entre les compétences des diplômés et celles requises par les employeurs ?

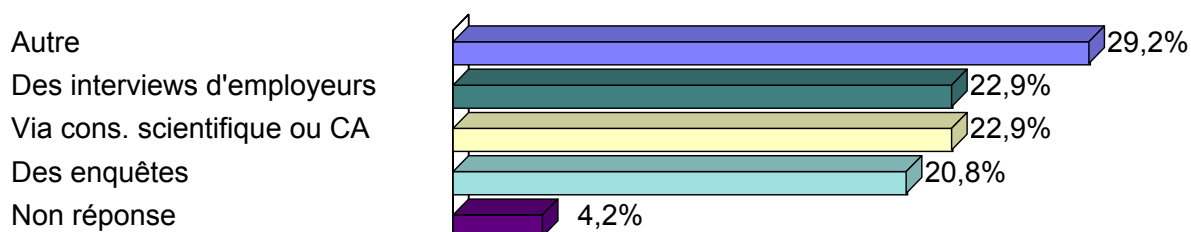
Fréquence de vérification de l'adéquation compétences diplômés / besoins employeurs



De la même manière, les établissements vérifient régulièrement que les compétences développées chez les futurs diplômés sont en phase avec les attentes des employeurs. Cette question est effectivement étudiée par 95,8 % des répondants à l'enquête, de manière régulière pour une grande majorité (75 %).

4-2 : Si oui, avec quelle(s) méthode(s) ?

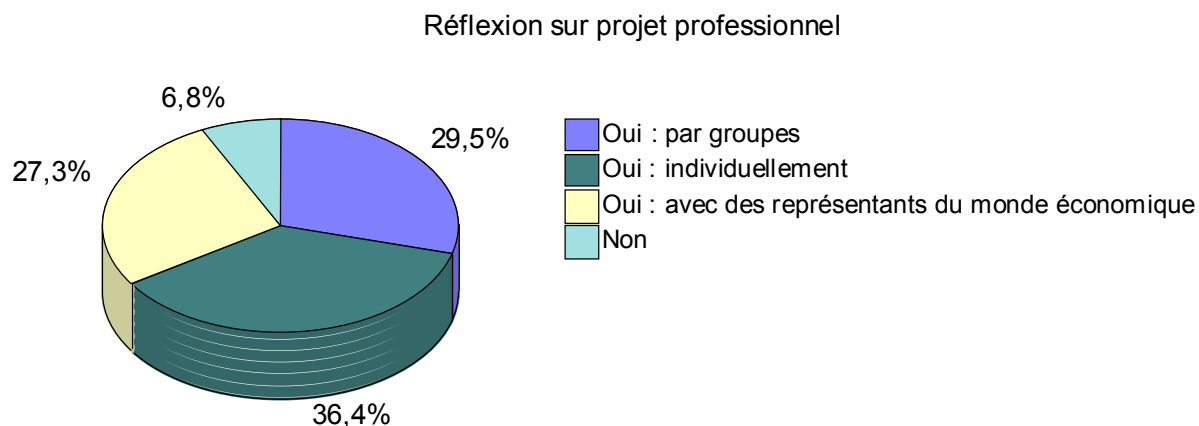
Méthode adoptée pour vérifier cette adéquation



Si ces actions visant à rester en phase avec les attentes du marché de l'emploi se font via des interviews d'employeurs (22,9 %) –en moyenne 16 employeurs sont consultés-, les débats avec les conseils scientifique et d'administration (22,9 %), ou des enquêtes (20,8 %) –avec en moyenne 421 personnes sondées-, elles se font avant tout sous diverses autres formes, soit par un observatoire ou une consultation directe des anciens, soit en étroite relation avec les milieux socio-économiques : tables-rondes avec des professionnels, commissions sociales avec des syndicats professionnels, soutenances de stages (projets industriels, PFE,...), club d'industriels, actions en collaboration avec l'APEC.

Critère n°11 : élaboration d'un projet professionnel

5- Les futurs diplômés conduisent-ils, pendant leur cursus, une réflexion action sur leur projet professionnel ?



Que ce soit individuellement (36,4 %), par groupes (29,5 %), ou avec des représentants du monde économique (27,3 %), ce type d'action est également généralisé au sein des grandes écoles.

* * *